REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DE L'EST
****
DEPARTEMENT DU HAUT YONG
****
COMMUNE DE DOUME

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
East REGION
****
HAUT YONG DIVISION
****
DOUMÉ COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux

Réalisé par : Groupe d'Initiative Commune Alumni (GIC ALUMNI)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Juin 2022

SOMMAIRE

PRÉFACE 5
RESUMÉ EXÉCUTIF 7
LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS 10
LISTE DES TABLEAUX 11
LISTE DES FIGURES 13
LISTE DES PHOTOS 14
INTRODUCTION GÉNÉRALE 15
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE 18
I.1 Champ géographique et populations cible 18
I.2 Plan de sondage 18
(i) Taille et répartition de l'échantillon 19
(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages 19
(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage 20
I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête 21
I.4 Collecte et analyse des données 22
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE DOUME 24
II.1 Présentation de la commune 24
II.1.1 Situation administrative et historique 24
II.1.2 Situation géographique 34
II.1.3 Situation socioéconomique et culturelle 35
Le secteur secondaire 42
Le secteur tertiaire 42
Les Services 46
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation 46
II.2 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles 50
II.2.1 Secteur de l'approvisionnement en eau 50
II.2.2 Secteur santé 51
II.2.3 Secteur de l'éducation 52
II.2.4 Secteur des services communaux 53

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES 54

III.1 Description de la population enquêtée 54

III.2 Approvisionnement en eau potable 56

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune 57

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune 58

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune 62

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune 65

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune 67

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable 69

III.3 Services de santé 71

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune 71

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires 73

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires 74

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires 75

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé 77

III.4 Services de l'éducation 78

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune 78

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune 81

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire 82

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école 86

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle 89

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation 91

III.5 Fourniture des services communaux 95

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux 95

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux 97

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune 101

III.5.4 Appréciation des services communaux 102

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux 103

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE 104

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements 104

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard 108

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS 113

ANNEXES 118

Annexe 3 **:** *Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements* (*mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémi*nation du mode opératoire de *conduite des changements et du plan d'actions*) 131

PRÉFACE

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est un cadre opérationnel des stratégies de développement, mis en place par le Gouvernement avec l'aide de ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF), en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations à la base.

Après deux phases jugées satisfaisantes, le PNDP a démarré une 3ème phase, dite de consolidation. Elle consacre entre autres, l'extension du Programme aux communes d'arrondissement jamais couvertes dans les phases précédentes, la mise en place de deux guichets pour le financement des microprojets dont le guichet équité et le guichet performance et, la densification de l'engagement citoyen à travers le mécanisme de gestion des doléances, la mise à échelle du ScoreCard, la responsabilisation des communautés dans leur développement (CC et COGES) et l'implication forte des instances de vérification et de contrôle dans la transparence budgétaire communale.

L'Objectif de Développement du Programme (OD) dans sa 3ème phase est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socioéconomiques durables et de qualité.

La réalisation d'un ScoreCard au niveau communal qui n'est qu'un des éléments clés de ce processus, vient s'inscrire dans cet objectif de développement durable. Elle consiste en une opération d'évaluation de la satisfaction de l'offre des biens et services publics dans l'espace communal au terme de laquelle les communes et leurs communautés élaborent des plans d'actions qu'elles-mêmes mettront en œuvre, en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Comme ce mécanisme vise à consolider la prise en compte des aspirations des populations non seulement dans les réalisation du PNDP, mais également dans celles des autres acteurs de développement qui interviennent dans l'espace communal, le processus de mise en place nécessite la réalisation d'une enquête de perception des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans l'espace communal, notamment dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la commune.

Cette opération permet de capter la perception des populations sur les services publics fournis et d'en opérer des améliorations, favorisant ainsi la mise en place d'un mécanisme efficace de bonne gouvernance à travers lequel des changements considérables peuvent être capitalisés dans la commune.

La Commune de DOUME dans le cadre de sa collaboration avec le Programme National de Développement Participatif (PNDP), projette la mise sur pied d'un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen etd'accès à l'information. Grâce au soutien technique et financier de ses partenaires, la commune a recruté le Groupement d'Initiative Commune Alumni (GIC Alumni), une Organisation de

la Société Civile (OSC) pour mener cette opération de Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) par le Scorecard.

Cette enquête réalisée dans la commune de DOUME, nous aura permis de produire ce rapport qui va accompagner la commune et ses acteurs de développement, non seulement dans l'identification des manquements qui subsistent encore dans les services que offrent certains services publics, mais aussi et surtout, dans l'identification et la mise en œuvre des changements et aménagements à apporter dans le mode de fonctionnement et de gestion de ces derniers, ceci dans l'optique d'améliorer ces offres et services.

Les idées, propositions et recommandations formulées et restituées dans le présent rapport d'enquête serviront de boussole au Comité Communal de Suivi mis sur pied par nos soins et nous avons bon espoir que des avancées significatives seront enregistrées grâce à la mutualisation des efforts de tous les acteurs.

Je ne saurai terminer mon propos sans exprimer au nom de la commune de DOUME et en mon nom propre, ma profonde et sincère gratitude à tous ceux et à toutes celles qui n'ont ménagé ni leur peine, ni leur temps, ni leur entregent pour que cette opération puisse être effectuée. Mention spéciale aussi à notre partenaire privilégié, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) qui ne ménage pas son appui technique et financier pour nous accompagner dans l'amélioration des conditions de vie des populations et la consolidation de l'engagement citoyen.

RESUMÉ EXÉCUTIF

Le Cameroun dispose d'un ensemble d'institutions spécialisées dans le contrôle de la gestion des finances publiques telles que l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF), le contrôle supérieur de l'Etat, la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC), etc. Ces instruments se préoccupent dans la plupart des cas de l'action des gestionnaires. L'avis des populations bénéficiaires des services publiques n'étant relégué qu'au second plan. Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) vient compléter cet arsenal de mécanisme de contrôle en mettant cette fois ci l'accent non sur l'action des gestionnaires mais sur l'appréciation des populations sans distinction sur la qualité des services qui leur sont fournis. Le CCAP vient donc donner la parole aux populations même les plus démunies en leur permettant de se prononcer sur la qualité des services qui leur sont fournis.

A ce sens, le CCAP peut être défini comme toute action de la part des citoyens ou des organisations de la société civile qui vise à contrôler l'action publique ou à obliger à rendre compte aux citoyens ; apprécier la pertinence des projets/programmes et des moyens qui y sont affectés ; réorienter les axes de développement en fonction des besoins nouveaux identifiés et à compléter les mécanismes publics de contrôle (*administratif, juridictionnel, parlementaire*). Il a pour but de :

- Promouvoir la gouvernance dans un contexte de crise de légitimité de l'Etat et de nombreuses insuffisances des mécanismes conventionnels ;
- Accroitre l'efficacité de l'action publique à travers une meilleure prestation des services publics et une conception plus éclairée des politiques ;
- Renforcer les moyens d'action en faisant entendre la voix des citoyens vulnérables et défavorisés.

Bien que le CCAP puisse s'effectuer sur plusieurs axes (le budget participatif, l'analyse politique du budget, les audits sociaux, le suivi de la dépense, les exposés médiatiques), l'axe retenu ici a porté sur l'évaluation des offres de la commune en matière d'hydraulique, de santé, d'éducation et de services communaux dans la commune de DOUME.

L'enquête sur le CCAP dans la commune de DOUME a été réalisée par l'Organisme de la Société Civile (OSC) dénommée : « *Groupement d'initiative commune Alumni (GIC Alumni)* » avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) et du PNDP.

Elle s'est faite sur un échantillon représentatif de 275 ménages sélectionnés avec une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées à deux degrés. Au premier degré, les Zones de Dénombrement (ZD) ont été sélectionnées à travers un tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux

tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les résultats obtenus de cette enquête ont permis d'avoir la perception que les populations de la commune de DOUMÉ ont sur la qualité des services qui leur sont offerts dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et par l'institution communale. De façon globale les populations sont non satisfaites des services fournis dans ces secteurs et par l'institution communale.

Dans le domaine de l'hydraulique, 61,4% des ménages de la commune sont insatisfaits de l'approvisionnement en eau dans leur village/quartier.

Dans le secteur de la santé, la plus proche du ménage permet de résoudre la plupart des problèmes de santé rencontrés dans le village/quartier selon 8,9% des ménages. Aussi, la proportion de ménages insatisfaits des services offerts par la formation sanitaire la plus proche du ménage est de 40%.

Pour la maternelle, la grande majorité des ménages ont déclaré être satisfaits ou indifférents des services de l'éducation. La proportion de ménages qui ont déclaré être insatisfait des services de l'éducation pour ce niveau d'enseignement n'est que de 1,1%,

En ce qui concerne le secteur de l'éducation, il ressort de l'enquête que seulement 18% des ménages sont insatisfaits des services de l'éducation pour la maternelle. Pour le primaire, 40% de ménages ont déclaré être insatisfaits des services de l'éducation de ce cycle d'enseignement dans leur village. Quant au secondaire, il y a seulement 37% de ménages qui ont la perception d'être insatisfaits des services de l'éducation de ce niveau d'enseignement.

Pour ce qui est des prestations de l'institution communale, il Ya que 23,9% des ménages ont la perception d'être insatisfait des services offerts par l'institution communale.

L'analyse de ces résultats a permis de dégager les points forts et les points à améliorer dans chacun de ces quatre secteurs dans la commune. Sur la base des points perfectibles, des recommandations ont été formulées pour améliorer le niveau de satisfaction des ménages par rapport aux services qui leur sont fournis dans ces secteurs. Ces recommandations ont été traduites en plans d'actions opérationnels dont la mise en œuvre permettra de conduire des changements. Les recommandations formulées dans chacun de ces secteurs sont les suivantes :

Secteur de l'hydraulique

- Construction de points d'eau potable supplémentaires ;
- Réhabilitation des points d'eau en panne ;
- Mise en place systématique des comités de gestion pour chaque point d'eau ;

- Renforcement des capacités des comités de gestion pour l'entretien des points d'eau.

Secteur de la santé

- Création, construction et équipement des centres de santé supplémentaires ;
- Approvisionnement des formations sanitaires en médicaments et consommables médicaux ;
- Amélioration de la qualité des services offerts ;
- Relèvement du plateau technique des formations sanitaires ;
- Sensibilisation du personnel sur l'éthique et la déontologie médicales ;
- Affectation du personnel dans les formations sanitaires.

Secteur de l'éducation

- Création des établissements supplémentaires d'enseignement secondaire
- Construction et équipement de nouvelles salles de classes ;
- Equipement des salles de classes existantes ;
- Plaidoyer pour l'affectation des enseignants ;
- Réduction des frais exigibles (inscription et APEE).

Services communaux

- Information de la population sur les offres de service de la commune ;
- Amélioration de la communication sur les activités communales ;
- Activation d'une cellule de lutte contre la corruption dans la commune et sensibilisation des usagers sur la gratuité du service public ;
- Plus d'implication des populations dans la prise des décisions ;
- Organisation par les conseillers municipaux de réunions de compte-rendu des sessions des conseils municipaux aux populations pour informer les populations sur le budget communal et son exécution.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

ANIF : Agence Nationale d'investigation Financière

APEE : Association des Parents d'Elèves et Enseignants

CC : Comité de Concertation

CCAP : Contrôle Citoyen de l'Action Publique

COGES : Comite de Gestion

CONAC : COMMISSION Nationale Anti Corruption

CSI : Centre de Sante Intègre

CTD : Collectivité Territoriale Décentrées

CTP : Comité Technique de Pilotage

DD : Délégation Départementale

DSCE : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

INS : Institut National de la Statistique

MINATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

MINDEVEL : Ministère du Développement

MINEPAT : Ministère de l'Economie et de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

OSC : Organisation de la Société Civile

PCD : Plan communale De Développement

PNDP : Programme National de Développement Participatif

ZD : Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2. 1 Bilan de la collecte des données dans la commune de Doumé 22
Tableau 2. 2: Répartition de la population de la Commune de Doumé selon le milieu de vie 25
Tableau 2. 3: Répartition de la population de Doumé par tranches d'âge 27
Tableau 2. 4: Caractérisation de l'habitat 33
Tableau 2. 5: Principales cultures pratiquées dans la Commune et tonnages des cultures suivies 36
Tableau 2. 6 : Prix pratiqués sur les produits agricoles dans les marchés locaux 36
Tableau 2. 7 : Récapitulatif de quelques GICs les plus importants exerçant dans la commune de Doumé 37
Tableau 2. 8: Production animale par espèce de la commune de Doume 39
Tableau 2. 9: Grille de commercialisation de la production animale dans la commune de Doume 39
Tableau 2. 10 : Récapitulatif en termes comparatifs de la consommation de poisson 41
Tableau 2. 11: Activités économiques de Doumé et acteurs majeurs impliqués 45
Tableau 2. 12 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune 50
Tableau 2. 13 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune 51
Tableau2. 14 : Etat des lieux des services de l'éducation 52
Tableau 2. 15 : Inventaire des services communaux 53
Tableau 3. 1: Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe 55
Tableau 3. 2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge 55
Tableau 3. 3: Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence 57
Tableau 3. 4 : Utilisation d'une source d'eau publique 58
Tableau 3. 5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée 59
Tableau 3. 6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages 61
Tableau 3. 7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé 62
Tableau 3. 8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau 63
Tableau 3. 9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau 63
Tableau 3. 10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES 64
Tableau 3. 11: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source 65
Tableau 3. 12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence 66
Tableau 3. 13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin 67
Tableau 3. 14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction 68
Tableau 3. 15 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable 68
Tableau 3. 16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable 69
Tableau 3. 17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence 71
Tableau 3. 18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé 72

Tableau 3. 19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins....72
Tableau 3. 20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.73
Tableau 3. 21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins....74
Tableau 3. 22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant....74
Tableau 3. 23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins....75
Tableau 3. 24 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins....76
Tableau 3. 25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence....77
Tableau 3. 26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence....79
Tableau 3. 27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire.....80
Tableau 3. 28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public....81
Tableau 3. 29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence 82
Tableau 3. 30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement....83
Tableau 3. 31: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle....84
Tableau 3. 32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence 85
Tableau 3. 33: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence....87
Tableau 3. 34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement....88
Tableau 3. 35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction....89
Tableau 3. 36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation....91
Tableau 3. 37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation....93
Tableau 3. 38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service....95
Tableau 3. 39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal....98
Tableau 3. 40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal 100
Tableau 3. 41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune 101
Tableau 3. 42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction....102
Tableau 3. 43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale....103

LISTE DES FIGURES

Figure 2. 1 : *Répartition de la population de Doumé par sexe* 25
Figure 2. 2 : *Répartition de la population de Doumé selon le milieu de vie*.....26
Figure 2. 3 : *Répartition de la population de Doumé par tranche d'âge* 29

LISTE DES PHOTOS

Photo 2. 1 :Vue satelitaire du centre-ville de Doumé 32
Photo 2. 2: Aperçu de quelques habitats 33
Photo 2. 3 : carte de la commune de doumé 35
Photo 2. 4: Cathédrale de Doumé 44
Photo 2. 5 : Motel La Rose *Photo 2. 6 : Motel Universel* 44

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'Etat du Cameroun dans sa constitution de 1996 a confié aux conseils, des collectivités territoriales décentralisées la mission de promouvoir le développement économique, sociale, sanitaire, éducatif, culturel, et sportif de ces collectivités pour promouvoir la démocratie et le développement local, le gouvernement camerounais s'est doté de plusieurs outils que sont les textes réglementaires et les programmes de développement. En Avril 2003 les autorités camerounaises ont élaboré suivant une démarche participative le 1er document de stratégie de la réduction de la pauvreté(DSPRP)la mise en œuvre de ce document a permis au gouvernement de maintenir la stabilité du cadre macroéconomique de soutenir des taux de croissance positif jusqu'en 2008.

Toutefois, le profil général de croissance et resté en retrait du niveau espéré pour résorber substantiellement la pauvreté. Le processus de révision du DSRP en Mars 2008 pour corriger les distorsions ou les manquements révélés lors des évaluations successives de la mise en œuvre, et des consultations participatives a abouti à l'élaboration d'un document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) et confirmé l'option d'implication des populations à la base dans une démarche participative. Les populations ont notamment souhaité que les stratégies soient l'émanation d'une vision de développement à long terme. Assorti de programmes de développement pluri-annuels. Cette recommandation a été satisfaisante avec la formulation par les autorités d'une vision de développement à l'horizon 2035 faire du Cameroun un pays émergent démocratique et uni dans sa diversité à l'adoption en décembre 2007 du nouveau régime financier de l'Etat. Le DSCE assume la volonté des pouvoirs publics de centrer la stratégie de rédaction de la pauvreté sur la création des richesses et s'appuie sur la création d'emplois pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance, de poursuivre la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans leur ensemble. Ce document a été élaboré par le gouvernement dans le cadre d'un processus dynamique et ouvert mettant à contribution la pleine participation des populations à la base de la société civile du secteur privé et des partenaires au développement. Le DSCE est désormais le cadre de référence de la politique et de l'action gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement. Il constitue ainsi le vecteur de la recherche de la croissance et de la redistribution des fruits jusqu'aux couches les plus vulnérables de la population avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes. L'amélioration des performances économiques

doit se traduire par les résultats concrets en terme de création d'emplois, de réduction de la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations. Pour relever ce défi les autorités entendent jouer plusieurs rôles tant en comptant sur le dynamisme du secteur privé, l'implantation de la société civile, la mobilisation de la population et l'appui des partenaires économiques techniques et financiers. En 2004, la loi d'orientation de la décentralisation défini la décentralisation comme étant le transfert des compétences par l'Etat aux collectivités territoriales décentralisées des compétences et des moyens appropriés. La décentralisation constitue l'axe fondamental de promotion du développement de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. A partir de 2010, plusieurs compétences sont transférées aux communes dans plusieurs secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et des services communaux de l'institution communale.le CAAP est la nouvelle orientation donnée par les bailleurs de fonds relative au suivi des réalisations publiques initiées dans le cadre des programmes de développement il exige la mise œuvre des mécanismes nécessaires pour que les citoyens puissent avoir accès aux données liées à la gestion des biens publics.les objectifs du CAAP sont les suivants renforcer les capacités des populations à participer à négocier et contrôler la gestion des affaires publiques, amener les décident à rendre compte et améliorer les performances des programmes. Le Programme National du Développement Participatif **(**PNDP**)** est l'un des outils mis en place par le gouvernement avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers en 2004 pour améliorer les conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation. Dans la 3e phase, l'objectif est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus Participatifs de développement au sein de la commune en vue de garantir la fourniture des services socioéconomiques durables et de qualité. Cet objectif se décline en objectifs spécifiques précis dans le cadre des résultats donc l'un des indicateurs est le nombre de commune ayant mis en place un mécanisme opérationnel de contrôle citoyen de l'action publique est donc un outil qui favorise la gouvernance locale et permet une implication des populations aux actions de développement local. En **2022** l'organisation de la société civile (OSC**)** dénommée ALUMNI a été sélectionnée par le PNDP pour mener une étude sur le mécanisme du contrôle citoyen de l'action publique dans la commune de DOUMÉ à cet effet de capter la perception de la population sur la satisfaction de l'offre des services publics dans le secteur de l'hydraulique, santé, l'éducation et de services communaux. Le présent rapport s'articule autour de 4 chapitres.

Chapitre 1 met en évidence synthèse méthodologique de l’enquête, le chapitre 2 s'articule sur la synthèse méthodologique de l'enquête, le chapitre 3 présente les principaux constats relevés dans les secteurs cibles et enfin le chapitre 4 nous présente le plan d'action publique pour la mise en place du contrôle citoyen de l’action publique dans la commune de Doumé.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cible

L'Organisation de la Société Civile (OSC) GIC ALUMNI a été sélectionnée pour le lot 2 des communes de l'EST en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 18 quartiers/villages de la commune de Doumé. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de

l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 288 ménages dans la Commune de Doumé. Cette enquête s'appuie sur 18 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 16 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 18 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 288 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages

ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jour étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CS Pro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) <u>Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage</u>

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h*,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h*,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune *h*, M_i le nombre de ménages dans la ZD*i*, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment *j* choisi pour la ZD*i* de la Commune *h*.

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD*i* de la Commune *h* est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de

l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

Du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 06 au 15 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 2. 1 Bilan de la collecte des données dans la commune de Doumé

N°	Grappe	Localité (villages/ quartiers)	Nbre ménages enquetés	Nbre Ménages vides	Nbre de refus	Nbre de Ménages absents	Observations
1	914	Motcheboum	16	00	00	00	Ras
2	916	Ndjende ll	16	00	00	00	Ras
3	915	Ndjende l	16	00	00	00	Ras
4	902	Mbama5,4,3	16	00	00	00	Ras
5	913	Bonando	16	00	00	00	Ras
6	917	Afia	16	00	00	00	Ras
7	904	Mbama l, ll	16	00	00	00	Ras
8	912	Djaglassi	16	00	00	00	Ras
9	907	Quartier bami	16	00	00	00	Ras
10	921	LouMbou	16	00	00	00	Ras
11	909	Grand sibita	14	00	02	00	Ras
12	903	Biziga	16	00	00	00	Ras
13	908	Mala	16	00	00	00	Ras
14	905	Kobila	16	00	00	00	Ras
15	911	Nkoum	16	00	00	00	Ras
16	919	Bago	14	00	00	02	Ras
17	910	Boumpial	16	00	00	00	Ras
18	920	Bayon 1,2,3,4,5,6	16	00	00	00	Ras
TOTAL		**18**	**282**	**00**	**02**	**02**	

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement

disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition du GIC ALUMNI, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE DOUME

II.1 Présentation de la commune

II.1.1 Situation administrative et historique

Crée par l'arrêté N° 230 du 07 Juin 1955, la commune de Doumé à l'origine était composée de Nguélemendouga, Dimako, Doumaintang, Mboma, Doumé. De 1955 à 1960, c'est-à-dire avant l'indépendance du Cameroun, les anciens Administrateurs d'Outre-mer jouaient les rôles de Maire.

De 1960 à 1961, les Chefs de subdivisions étaient en même temps des Maires. C'est qu'ainsi qu'en 1961 que le Conseil Municipal va être renouvelé. A cette même date que le premier Maire autochtone monsieur MABAYA Jean Baptiste sera élu. Par ailleurs, le village Nguélemendouga deviendra un arrondissement ; les nouvelles élections seront organisées afin de remplacer les Conseillers qui se sont détachés à Nguélemendouga. Monsieur MABAYA va entreprendre de nombreux travaux parmi lesquels : la construction du Cercle Municipal, de la Case de passage, de l'étang, des épiceries dans les Chefs-lieux de groupement (Dimako, Motcheboum, Segledom), les écoles primaires qui deviendront plus tard des écoles publiques. Cependant, ce dernier va poser sa démission en plein mandat, précisément en 1982. Messieurs MBELE Félix et MESSI Henri seront chargés de conduire la succession et vont achever ledit mandat. En 1982, un nouveau Maire sera nommé, il s'agit de Monsieur GOBE René jusqu'en 1988, date à laquelle ilsera nommé Président de la Chambre d'agriculture du Cameroun. Celui-ci sera remplacé par Monsieur BANGDA DOKO qui décédera en 1993. Par conséquent, son Adjoint MBOLATSOUGOU Rodolphe achèvera son mandat jusqu''en 1996. Par ailleurs, suite aux élections municipales de 1996, un nouveau Maire, Monsieur MPONENGANG Raphael sera élu, malheureusement il décèdera en 2001. En outre, Monsieur DOKO Ferdinand prendra sa place jusqu''en 2007.Enfin, depuis les dernières élections municipales jusqu''à ce jour, Mme MPANS Gisèle Rose, prendra les rênes de la mairie de Doumé.

II.1.2 Situation démographique

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2005) chiffrait la population de la Commune de Doumé à 18 429 habitants. Cependant, une application du

taux d'accroissement (2,6%) porte la démographie de la Commune à 28 511 habitants. Ces habitants forment un ensemble de 22 Villages Bantous (Chefferies de 3e degré) et 03 campements Baka (Pygmées Bakas). On dénombre au sein desdites chefferies de 3e degré un total de 17 quartiers constituant les espaces « urbains ». Les principales communautés originaires de la localité sont les Maka, Bakoum et Baka et autres non originaires sont les Bamiléké, Bamoun, Peuls, Beti, et les déplacés internes de la crise sécuritaire des Régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest.

Tableau 2. 2: **Répartition de la population de la Commune de Doumé selon le milieu de vie**

	Urbain	Rural	Total
Homme	5 230	8 170	13 400
Femme	5 599	9 512	15 111
Total	**10 829**	**17 682**	**28 511**

Source : GIC ALUMNI, 2022

La figure ci-après nous permet de visualiser la répartition de la population de Doumé par sexe.

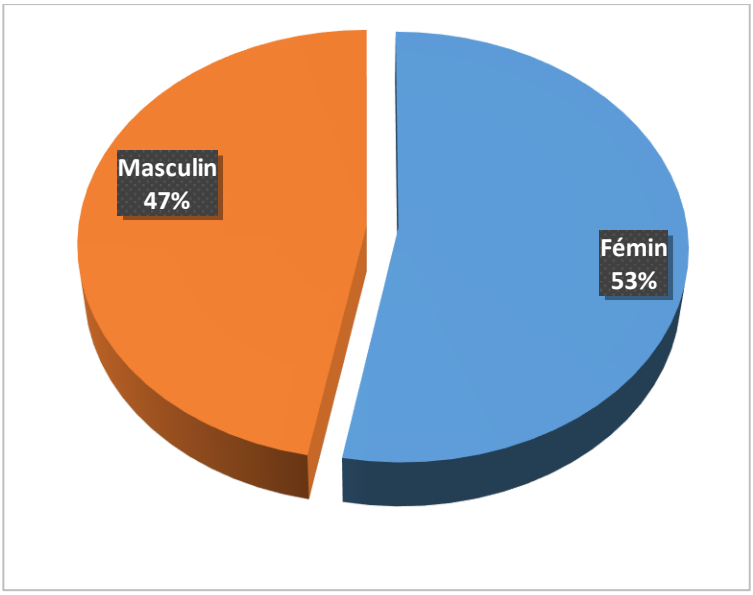

Figure 2. 1 ***: Répartition de la population de Doumé par sexe***

Il ressort de la figure (3) que la population constituant la Commune de Doumé est essentiellement féminine avec une prépondérance de 6%. Cependant, la figure ci-après présente la répartition de la populaiton selon le milieu de vie (Urbain/Rural).

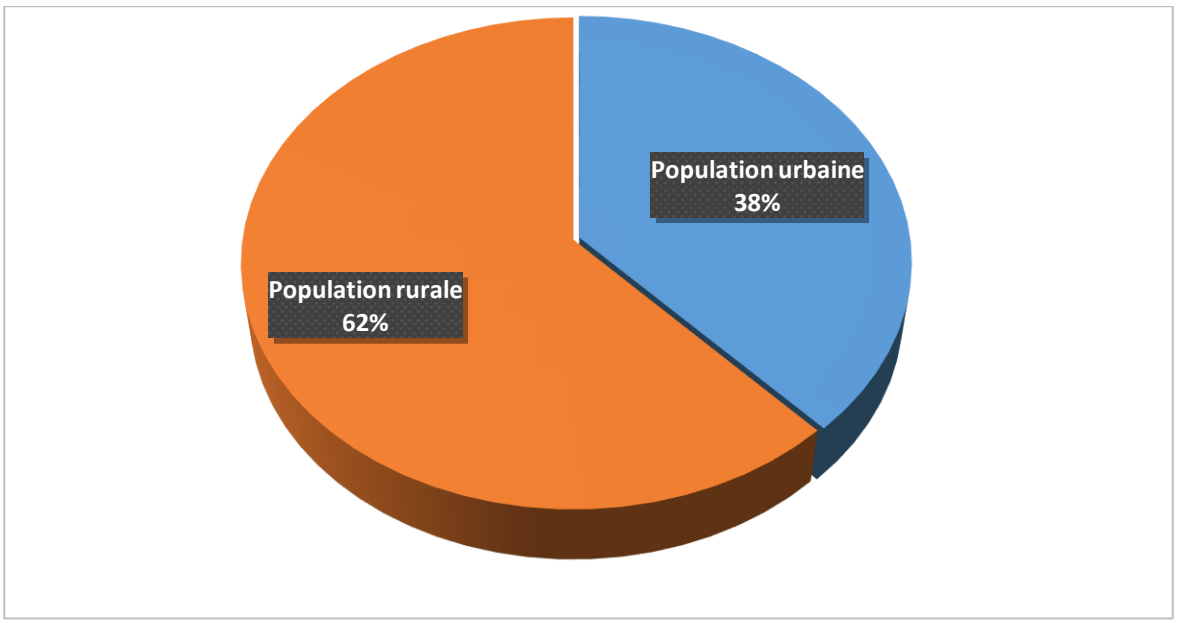

Figure 2. 2 : ***Répartition de la population de Doumé selon le milieu de vie***

L'observation de la figure ci-desous laisse voir que les populations de la Commune de Doumé sont ultra majoritairement rurales. Ceci pourrait s'expliquer par le très faible niveau d'urbanisation de la Commune. Toutefois il est important de rappeler que'ici, le décompte démographique ne tient compte que des personnes résidant permanemment dans la Commune, c'est-à-dire qui passent au moins neuf (mois) de l'année comme résident de la Commune.

Le tableau suivant détaille le nombre d'habitants de la commune par village et par tranche d'âge.

Tableau 2. 3*: Répartition de la population de Doumé par tranches d'âge*

Villages/Quartiers	Tranches d'âge							
	Population du PEV (0-5 ans)	Nourrissons (0-35 mois)	Population d'âge préscolaire (36-59 mois)	Population d'âge scolaire dans le primaire (6-14 ans)	Population des jeunes (15-34 ans)	Population adulte (35-59 ans)	Personnes du 3ème âge (60 ans et plus)	Total
AMBAKA	68	15	43	65	94	74	99	**400**
AYENE	20	7	13	61	83	36	25	**225**
BAGO	78	29	49	231	317	137	94	**857**
BAYONG	458	189	269	149	553	437	483	**2080**
BENT	60	22	38	179	246	106	73	**664**
BONANDO	244	90	154	733	1005	435	299	**2716**
BOUMPIAL	73	27	46	220	302	130	90	**815**
DJAGLASSI	165	64	101	38	140	111	148	**602**
DJAMONOMINE	53	20	33	159	218	94	65	**589**
DJENDE 2	51	19	32	153	210	91	63	**568**
GOUMBEGERON	135	50	85	405	555	240	165	**1500**
KEMPONG	63	23	40	189	259	112	77	**700**
KOBILA	78	29	49	234	320	138	95	**865**
LOUMBOU	67	25	42	199	273	118	81	**738**
MANPANG	483	187	296	110	410	324	432	**1759**
MBALA	30	12	18	91	125	54	37	**337**
MBAMA 1	54	20	34	162	222	96	66	**600**

Villages/Quartiers	Tranches d'âge							
	Population du PEV (0-5 ans)	Nourrissons (0-35 mois)	Population d'âge préscolaire (36-59 mois)	Population d'âge scolaire dans le primaire (6-14 ans)	Population des jeunes (15-34 ans)	Population adulte (35-59 ans)	Personnes du 3ème âge (60 ans et plus)	Total
MBAMA 2	26	10	16	77	106	46	32	**287**
MBAMA 3	38	14	24	114	156	67	46	**421**
MBAMA 4	108	40	68	324	444	192	132	**1200**
MBAMA 5	34	13	21	102	140	60	42	**378**
MBAMA 6	32	12	20	95	129	56	38	**350**
MBAMA 7 (KAK)	18	7	11	54	74	32	22	**200**
MENDIM	35	13	22	106	145	63	43	**392**
MOTCHEBOUM	248	96	152	57	211	167	222	**905**
NKOUM	372	164	208	115	427	338	451	**1703**
OUAMA	32	12	20	97	133	58	40	**360**
OULMENDEMBA	24	9	15	71	97	42	29	**263**
PAKI	428	166	262	98	363	287	383	**1559**
Quartier PLATEAU	219	85	134	50	186	147	196	**798**
QUARTIER BAMILEKE	279	108	171	64	236	187	249	**1015**
Quartier BRIQUETERIE	97	36	61	292	400	173	119	**1081**
Quartier HAOUSSA	43	16	27	130	178	77	53	**481**
Quartier VALLEE	29	11	18	88	120	52	36	**325**
SIBITA	214	83	131	49	181	143	191	**778**
TOTAL	**4456**	**1723**	**2723**	**5361**	**9058**	**4920**	**4716**	**28511**

Avec une légère majorité féminine, la Commune de Doumé a pour localité la plus peuplée le centre-ville de Doumé. Lequel centre-ville constitué de 5 quartiers (Plateau, Bamiléké, Haoussa, Vallée, Briqueterie) totalise environ 3701 âmes, soit 13% de la population entière de la Commune.

La figure (6) ci-après présente la répartition de la population par tranches d'âges variées.

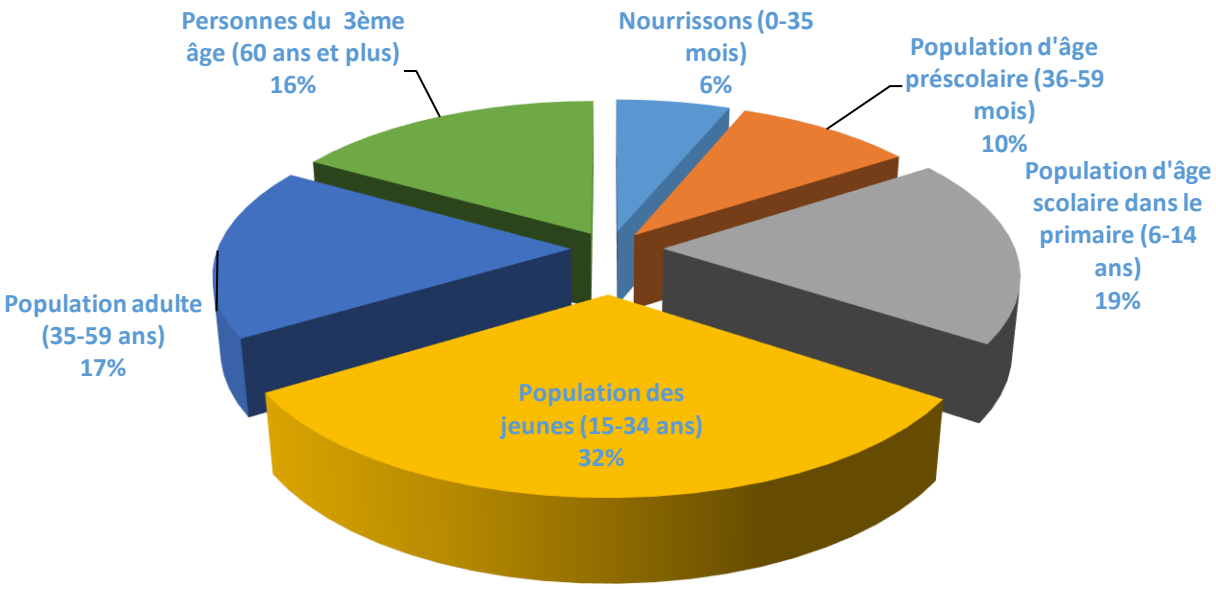

Figure 2. 3 ***: Répartition de la population de Doumé par tranche d'âge***

La population de la Commune de Doumé est essentiellement jeune, avec une majorité estimée à 9 058 âmes appartenant à la tranche d'âge allant de 15 à 34 ans. Cette tranche d'âge représente 32% de la population totale de la Commune. Les poids démographiques du 3e âge et de la petite enfance (0-5ans) s'équivalent à la valeur de 16% de la démographie communale.

Les principaux groupes ethniques

Les principaux groupes ethniques rencontrés dans la Commune de Doumé sont les Maka, Bakoum, Baka, Bamilékés, Betis, Peuls, Haoussa, Bamoun, etc. À cet effet, deux principales langues sont parlées en milieu rural surtout à Doumé, notamment le Maka et le Bakoum. L'on y retrouve aussi les langues comme le fulfuldé et le français lorsqu'on aborde le milieu urbain qui connaît une mixité réelle et un cosmopolitisme de la population du fait des transits et des échanges commerciaux.

Les confessions religieuses

- **L'église catholique**

L'histoire de l'affiliation religieuse dans la Commune de Doumé est à saisir en cohérence avec l'histoire coloniale. En effet, la ville de Doumé dispose d'un évêché et d'un diocèse qui est partagée avec la ville d'Abong-Mbang. L'installation des missionnaires catholiques dans la station coloniale de Doumé a engendré le développement des infrastructures scolaires, sanitaires, hydrauliques, etc. Province ecclésiastique disposant d'une cathédrale, Doumé a donc une influence véritable du fait de la présence de cette institution catholique implantée depuis les années 60.

- **L'église évangélique**
- **L'église adventiste**
- **L'islam**

La Communauté islamique de la Commune de Doumé découle de la migration des populations issues de la Région de l'Adamaoua, notamment les Peuls, les Mboums et les Haoussa. Il y a aussi une petite communauté Bamoun qui pratique l'Islam à Doumé. Cette confession religieuse se caractérise par l'édification des mosquées en centre-urbains. En milieu rural, ce sont simplement des petits espaces aménagés pour la prière quotidienne. Ces musulmans sont plus cantonnés dans les métiers comme la braise, le soya, le commerce, la mototaxi, etc.

Migrations

L'un des premiers facteurs de l'établissement humain par les mobilités, c'est d'abord l'implantation des infrastructures et équipements socio-collectifs. À ce sujet, l'on peut donc distinguer les migrations professionnelles, les migrations saisonnières et les migrations scolaires.

a) Migrations professionnelles

Les migrations professionnelles concernent les individus dont l'acte de résidence est justifié par l'exercice d'une profession ou d'un métier. Dans cette catégorie de migrants, l'on y retrouve tout d'abord les fonctionnaires. Ces derniers migrent vers Doumé par le biais des affectations ou de la mutation professionnelle. Toutefois, certains fonctionnaires résident soit à Abong-Mbang, soit à Bertoua.

L'on retrouve aussi dans ces migrations professionnelles, les exploitants forestiers qui viennent pour des projets bien précis et repartent dès la fin de l'étude. Ceux-là résident soit dans les hôtels, soit prennent des logements dans la ville de Doumé.

Cette migration professionnelle peut également intégrer les commerçants. Cette population migrante pour des raisons professionnelles ressort des différentes régions du Cameroun. Il existe également des ressortissants de la région de l'Est.

Cela dit, la planification du développement de la Commune devrait prendre en compte ces migrations à savoir que la Commune pourra sur le long terme planifier l'offre des équipements socio-collectifs dans son territoire.

Le résultat de nos enquêtes permet de comprendre que la majorité des habitants des différentes localités de la Commune de Doumé estiment qu'ils vont rester définitivement. Ce choix est sans doute orienté par le fait que'ils soient des natifs de la Commune en grande partie, mais aussi parce que ladite Commune, avec les projections à termes risque de devenir selon la vision de l'équipe municipale en place un grand pôle de production forestière, mais aussi une destination touristique de choix. Tout ceci peut donc conduire à un développement économique attirant des populations des localités voisines. Les 7% qui partirons regroupent sans doute les fonctionnaires et les personnes qui effectuent des activités socioéconomiques à Doumé.

b) Les migrations saisonnières

Dans le cadre du peuplement de la Commune de Doumé et du déploiement des activités socioéconomiques, certains individus sont astreints à se déplacer vers la périphérie ou vers la forêt pour pratiquer des activités économiques afin d'accumuler les revenus nécessaires à la survie : il s'agit de l'exploitation forestière dans les forêts communaux et communautaires, la chasse, le ramassage, etc.

Cela permet de se rendre compte du dépeuplement du centre-urbain durant les périodes de chasse et de saison de pluie pour les activités agricoles. À l'issue de ces activités, les individus reviennent avec leur butin qu'ils dépensent dans les lieux de loisirs, pour ceux qui n'investissent pas rationnellement.

c) Migrations scolaires et conjoncturelles

La Commune de Doumé est caractérisée par une forte présence des infrastructures scolaires et les équipements de santé de bonne qualité en milieu urbain. Ainsi, les élèves qui ne trouvent pas une offre scolaire satisfaisante à leur parcours sont obligés de se déplacer pour

le centre-urbain et parfois même à Bertoua ou Abong-Mbang. D'autre part, face à l'inégalité de répartition des équipements sanitaires surtout, les populations résidentes en zone rurale se déplacent pour venir se soigner au centre-ville de Doumé où il y a bien une meilleure offre de soins de santé.

Organisation sociale

Dans la Commune de Doumé, la société est majoritairement patrilinéaire[1]. La cellule sociale de base est la famille que l'on qualifiera « d'élargie » pour la différencier de la famille nucléaire de type européen (papa, maman, les enfants). Elle comprend tous les individus qui ont des liens familiaux : frères, sœurs, demi-frères, demi-sœurs, cousins, cousines, nièces, neveux, épouses, coépouses, qui habitent la même « concession » ou la même cour et qui obéissent à un même ancêtre, le chef de famille. Plus élargie encore, on retrouve la « Grande Famille » (parent du même lignage), souvent appelé « clan ». Quelquefois la notion de Grande Famille se confond avec celle de « village ». Le village est le rassemblement des familles, habitant le même endroit.

Habitat

La typologie de l'habitat de la Commune de Doumé est légèrement variée d'un pôle à l'autre. L'habitat est essentiellement de conformation linéaire (le long de la route principale). Seuls les espaces dits urbains présentent une conformation en conglomérats en retrait de la route principale, mais disposant des routes secondaires et servitudes.

Photo 2. 1 ***:Vue satelitaire du centre-ville de Doumé***

Le tableau suivant précise les spécificités de l'habitat identifié dans la Commune de Doumé

Tableau 2. 4*: Caractérisation de l'habitat*

Localisation	Conformation	Types de construction	Matériaux de Constructions		
			Murs	Sols	Toit
Espace urbain (Doumé)	Conglomérats (quartiers en retrait de l'artère principale)	Dur	- Briques de terre + ciment* - Terre cuite + ciment	Ciment* Terre carreaux	Tôles*, Nattes
		Semi dur*	Potto potto + bambou + ciment	Terre	Nattes, Tôles*
		Provisoires	- feuilles + Rotin	Terre	Feuilles, Tôles, Nattes*
Villages	Linéaires	Provisoire	- Potto potto + bambou* - Planches	Terre	Nattes*, Tôles

** : prédominant*

Sources : Enquêtes de terrain, GIC ALUMNI, 2021

Photo 2. 2*: Aperçu de quelques habitats*

Système foncier

Le système foncier de la Commune de Doumé n'est pas différent de celui rencontré dans la plupart des zones rurales du Cameroun. En effet, la terre est un héritage transmis des ascendants à leurs descendants. Traditionnellement, la terre appartient à ses premiers occupants. Les ancêtres propriétaires des plus vastes terres étaient en effet ceux qui viabilisaient de vastes étendues de forêt vierge à travers un abattage systématique d'arbres et la pratique d'activités agricoles. Cette logique est encore partagée par bon nombre des populations urbaines de l'Arrondissement.

La détention d'un titre foncier garantit la sécurité foncière d'un ménage. Au sein de la Commune de Doume peu de ménages, soit 8,6 %[2] ont à leur possession un titre foncier, témoin de leur droit de propriété dans la commune, ainsi, la quasi-totalité des ménages à un taux de 91,4 % n'en possèdent pas. Cette difficulté d'accès à la propriété foncière est due à plusieurs raisons dont nous pouvons évoquer :

- Ignorance des procédures d'acquisition du titre foncier par les populations ;
- Faible intérêt des populations à la sécurité foncière ;
- Insuffisance de moyens financiers ;
- Coût élevé du dossier d'élaboration du titre foncier.

II.1.2 Situation géographique

Comprise entre le 13,41661° et 13,49977° longitude Est et les 4,25022° et 4,20839° latitude Nord, Couvrant une superficie de 2500 km2, la Commune de Doumé est localisée dans le département du Haut Nyong, région de l'Est Cameroun. La Commune de Doumé couvre l'arrondissement de Doumé, son siège est à Doumé, ville située à 58 km d'Abong –Mbang (Chef-Lieu du département du Haut-Nyong) et à 57 km de Bertoua (Chef-Lieu de la Région de l'Est).

Doumé est limité :

- Au Nord par les Arrondissement de Diang et Doumaintang ;
- A l'ouest par les Arrondissements de Doumaintang et Angossas ;
- A l'Est par les Arrondissements de Dimako et Nguelebok ;
- Au Sud par l'Arrondissement d'Abong-Mbang.

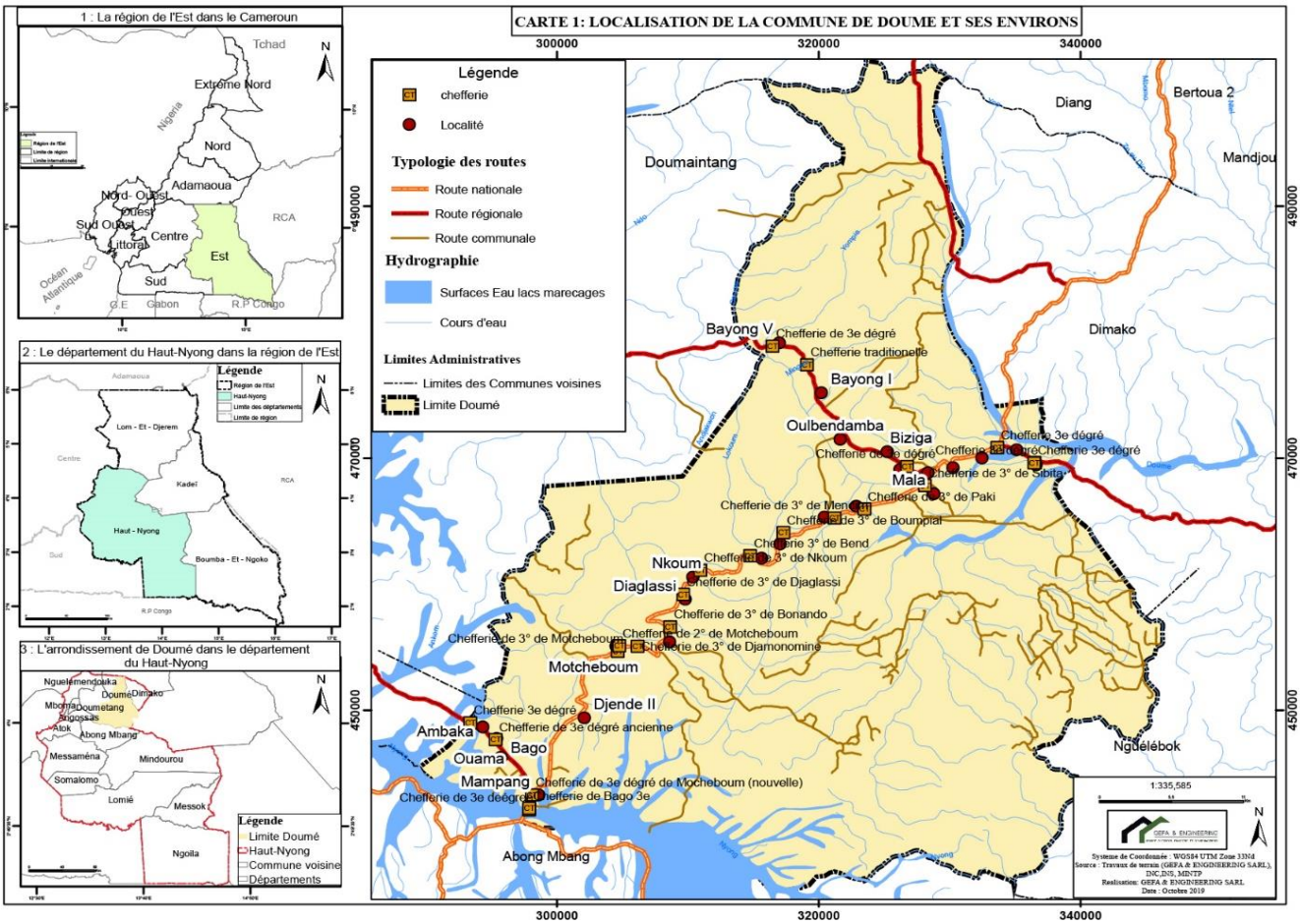

Photo 2. 3 : carte de la commune de doumé

II.1.3 Situation socioéconomique et culturelle

L'agriculture et l'élevage sont pratiqués par plus de 80% de la population active.

L'agriculture

L'agriculture est la principale activité économique des populations du département dont fait partie la commune de Doumé. Elle est caractérisée par des petits, moyens et grands producteurs qui s'exercent dans les cultures vivrières (manioc, maïs, macabo, banane plantain, etc.) et les cultures de rente (café, palmier à huile, riz et cacao). L'agriculture vivrière se pratique généralement dans les jachères. Certaines cultures de rentes telles que le cacao, le café, le palmier à huile et le bananier plantain nécessitent parfois l'ouverture de nouvelles surfaces forestières.

Les cultures de rentes (cacao et café), qui constituaient une véritable source de revenus par le passé, après leur « abandon » suite à la chute des prix du secteur dans les années 90, connaissent un essor actuellement avec l'intervention de plusieurs programmes et projets du MINADER (PSCC, PPMVDCC, PALAF2C, PAUEF2C, etc.) et du MINEPAT (Agropole Cacao) qui octroient des semences améliorées et des intrants aux producteurs et groupes

organisés. L'agriculture constitue l'un des moteurs principaux de l'économie de la commune de Doumé, à côté de l'exploitation forestière.

Tableau 2. 5*: Principales cultures pratiquées dans la Commune et tonnages des cultures suivies*

N°	Cultures Concernées	Surfaces Pratiquées (Ha)	Quantités Récoltes	Observations
01	Bananier Plantain	+ de 164 ha	12 000 kg/Ha	Moyen de 800 régimes de 15 kg/Ha
02	Macabo	+ de 165 ha	En cours	
03	Arachide	+ de 47 ha	En fin de cycle	Récolte le mois prochain
04	Maïs	+ de 78 ha	En fin de cycle	
05	Manioc	+ de 86 ha		
06	Cacaoyer	118 ha	En cours	
07	Caféier	156 ha	En cours	
08	Ananas	7 000 m^2	10,06T	
09	Tomate	7 ha		
10	Pastèque	2 ha		
11	Piment	12 ha		
12	Concombre	64 ha		
13	Gombo	1.5 ha		
14	**TOTAL**	**+ de 900,5 ha**		

Source, DA/MINADER, Doumé, 2019.

Tableau 2. 6 ***: Prix pratiqués sur les produits agricoles dans les marchés locaux***

N°	Produits agricoles	Mesure	Prix pratiqués (FCFA)
01	Tomate	Caisse	35 000 fcfa
02	Ananas	Fruit	150-800
03	Pastèque	Fruit	150-500
04	Piment	Filet	30 000
05	Gombo	Tas	100
06	Banane Plantain	Régime	1 500-3 000
07	Manioc tubercule	Cuvette	5 000
08	Manioc cossette	Cuvette	6 000
09	Maïs grain	Tasse	100
10	Macabo	Cuvette	4 000-5 000

Source, DA/MINADER, Doume, 2019.

Les tableaux ci - dessus ressortent les principales cultures, leurs tonnages et leur valeur marchande actuelle. Ainsi, on peut se rendre compte du décalage entre les prix d'achat auprès des producteurs et les cours actuelles sur les marchés des grandes villes que sont Yaoundé, Douala qui s'y approvisionnent pourtant.

Le secteur agricole s'organise en trois types d'exploitation : la production à d'autosatisfaction ou de subsistance ou familiale et les productions de type rentière qui sont

pour l'essentiel constituées de moyenne et grande plantation et qui font un effort de la semi-mécanisation ou de semi-industrialisation. Toutefois, la paysannerie domine les deux secteurs de production malgré les efforts de regroupements en GIC. De petite taille, les exploitations agricoles dépassent rarement une superficie de 2 à 3 hectares.

Les exploitants du palmier à huile ne semblent pas encore être pénétrés de l'idée de s'organiser en GIC. De l'avis des délégués d'arrondissement de l'agriculture de Doumé, les entrepreneurs agricoles souffrent d'une insuffisance de volonté de se mettre ensemble. C'est pourquoi, ce déficit de volonté s'accompagne de l'échec de toutes les tentatives de regroupement en coopérative. Il y a nécessité de professionnaliser les GIC pour qu'ils ne s'entendent plus comme le patrimoine du fondateur ou de sa progéniture. Les quelques GiCs existants sont l'apanage d'individus qui répondent tout seul de l'organisation qui ne facilite pas une lisibilité et une traçabilité de leur activité. Cette tendance à la patrimonialisation[3] constitue un frein à la constitution de coopérative et à l'accès à toutes les facilités dévolues à ces organisations du monde rural.

Tableau 2. 7 ***: Récapitulatif de quelques GICs les plus importants exerçant dans la commune de Doumé***

	Raison sociale	**Numero d'enregistrement**	**Siège**	**Activités principales**
01	Gic Etoile-Mbamav	ES/GP/02/06/3333 du 23/11/2006	Mbama5	Cacao-Café
02	Gic Agroforce	ES/GP/02/08/4561 du 30/06/2008	Mbama1	Mais,BP
03	Ass.Apid		Mbama4	BP,MACABO
04	Gic Gain Merite		Mbama1	BP, ARACHIDE
05	Gic Polymbado	ES/GP/02/08/4561 du 30/06/2008	Mbama4	Cacao-Café
06	Afedja		DJAGLASSI	Manioc
07	Amie		-/-	Mais
08	Femme		-/-	Manioc
09	3 Famille		NKOUM	Manioc
10	Ngoul Meboue		-/-	BP
11	Réveillon		BENT	MACABO
12	Etigueshui		NKOUM	TOMATE
13	Gic Nkoul Mebak	ES/GP/01/08/4673 du 22/08/2008	MAMPANG	BP+Mais
14	Gic Sangout	ES/GP/03/07/3720 du 15/05/2007	DOUME	Porc
15	Gic Anon Nefa		BAYONG1	BP+Mais
16	Gic/Uffob	ES/GP/001/09/5439 du 24/09/2009	BAYONG2	BP+Mais
17	Gic Procoma	ES/GP/001/11/6511 du	PAKI	Mais

	Raison sociale	Numero d'enregistrement	Siège	Activités principales
		24/01/2011	(675232377)	
18	Gic Pad	ES/GP/02/09/4871 du 06/01/2009	AFIA	Cacao-Café
19	Gic Pad Ii	ES/GP/002/11/7018 du 19/07/2011	-/-	
20	Gic Fab Ii	ES/GP/002/12/8204 du 19/10/2012	BAYONG II	Cacao+BP

Source : DA/MINADER, Doumé, 2019.

Le tableau ci-dessus dresse la liste des plus importantes organisations qui œuvrent dans le secteur sylvo-agropastoral et dans la foresterie dans la commune de Doumé. En dépit des chiffres mis en exergue plus haut, la commune compte un total de 77 GICs répartis dans tous les secteurs de l'activité sylvo-agro-pastorale. Le regroupement des exploitants en secteur d'activité notamment dans le domaine sus-mentionné indique un intérêt certain pour la professionnalisation de leur filière d'activité. D'o la constitution d'un Groupement Villageois d'Épargne et de Crédit en abrégé GVEC. Cette situation leur est bénéfique à plus d'un titre. Dans un premier temps on note un intérêt croissant des pouvoirs publics et des partenaires au développement, comme on le verra dans la suite, pour les partenaires tels que Plan International-Cameroun.

En conclusion, cette commune à caractère encore fortement rural, a un fort potentiel agricole. C'est l'un des bassins de productions les plus importants du bananier-plantain, du café et cacao malgré la crise qui affecte le commerce de ces dernières denrées. La culture du manioc (tubercules), la cacao-culture et la caféiculture y ont aussi une place de choix. Ce bastion agricole du département du Haut-Nyong est susceptible d'être une agropole[4] prometteuse pour les cultures mises en évidence précédemment mentionnées. L'agriculture est la première source d'occupation de la population active de la commune de Doumé bien que, les producteurs de même que les plantations, connaissent un vieillissement susceptible de porter atteinte à la productivité de la commune. Cette situation s'accentue avec la propension à l'exode rural de la population jeune en âge de prendre le relais des plantations familiales de type vivrière ou à vocation rentière et semi-industrielle. Dans ce sillage, d'autres secteurs tels que la fiscalité locale, le commerce des productions agricoles, la distribution (l'approvisionnement des villes environnantes en produits agricoles) en seraient inexorablement affectés.

L'élevage

La Commune de Doume dispose d'un potentiel non négligeable dans le domaine de l'élevage. Malheureusement, les populations optent en grande partie pour sa forme traditionnelle. Cet élevage porte généralement sur le petit bétail (caprins, ovins, porcins, volailles etc.) et concerne les chefs de famille qui y trouvent un moyen de subsistance et d'expression sociale. À l'élevage de type traditionnel se greffe progressivement un nouveau profil de l'éleveur qui se familiarise tant bien que mal avec les méthodes modernes d'élevage. L'appui du MINADER/MINEPIA à travers le programme ACEFA permet aux GICs de diversifier leurs activités en associant à l'agriculture, les volets élevage et pisciculture.

Tableau 2. 8*: Production animale par espèce de la commune de Doumé*

Espèces	**Ovins**	**caprins**	**porcins**	**Poulet de chair**	**Canins**	**lapins**	**palmipèdes**	**Poulet villageois**	**coquelets**	**Chats**	**Dindes**
Quantité	240	285	495	1700	94	26	219	1430	51	62	04

Source : DA/MINEPIA, Doumé, 2019.

Le tableau ci-dessus ressort les effectifs de la production animale dans la commune de Doumé. L'observation laisse apparaître une diversité des espèces qui manifeste toutefois, l'absence des bovins, certainement du fait de la situation en zone de forêt dense de la commune. Les chiffres semblent indiqués que les populations ont une préférence pour l'élevage de la volaille notamment, du poulet de chair, et du poulet villageois. À la suite de ce type d'élevage arrive en second, celui des porcins et après, les ovins et les palmipèdes. Les canins, les chats, les coquelets, les lapins et les dindes sont aussi présent dans le cheptel de la commune. Cette diversité montre une volonté des populations de satisfaire à une demande variée émanant des populations de la commune comme des autres aires du pays.

Tableau 2. 9*: Grille de commercialisation de la production animale dans la commune de Doumé*

Espèces	Ovins	Porcins	Caprins	Volailles
Prix	20.000 à 80.000F	25.000 - 200.000F	15.000 à 40.000F	2.500 à 8.000 F

Source : DA/MINEPIA, Doumé, 2019.

À l'analyse, la production animale semble épouser la diversité humaine de la commune de Doumé. Cette analyse est d'ailleurs corroborée par l'entretien que nous a donné le Délégué d'Arrondissement MINEPIA de Doumé. L'élevage des porcs qui prolifère grâce à la race NEMA dans les localités de Mpala, de Mampang, de Bonando et de Djende, dont la

contenance des porcheries au lancement avoisine les 250 à 400 têtes, est le fait des populations Bamiléké ressortissante de l'Ouest-Cameroun et installées dans la commune. Il en est de même de l'élevage du poulet de chair (contenance des fermes de 200 à 4000) dont, ces dernières partagent le premier rang avec les ressortissants Peuls du Septentrion le premier rang des éleveurs. Les petits ruminants (ovins, caprins) sont élevés prioritairement par les Peuls et les populations Maka et Bakoum. Les circuits commerciaux de la production animale de la commune de Doumé alimentent les marchés de Bertoua, Abong-Mbang, Douala et Yaoundé.

Au niveau de l'encadrement, la délégation d'arrondissement du MINEPIA de Doumé est abritée par un bâtiment vétuste en matériaux provisoires qui lui a été cédé par le MINFOF en 1975. Aucun des deux centres zootechniques (Doumé et Motcheboum) n'est construit. Ce qui ne facilite pas le travail des responsables de services du MINEPIA. Des efforts de remédiation à la situation sont entrepris grâce à l'appui du Sous-Préfet auprès du PNDP. Pour ce qui est des difficultés techniques entre autres :

- La « peste porcine africaine », les éleveurs de porcs rencontrent beaucoup de problèmes mortalité (maladies rouges en général) ;
- La cherté des intrants alimentaires ;
- Le manque d'équipements adéquats et leur inorganisation en coopérative limite leur accès aux appuis financiers et autres ;

Ressources halieutiques

La commune de Doumé est entourée de cours d'eau qui fournissent des poissons d'eau douce pour la consommation locale et le petit commerce. L'appui du MINEPIA une fois encore est visible dans l'encouragement et l'encadrement à la mise sur pied d'étangs piscicoles. Il est vrai que la pêche ne constitue une activité économique importante pour la commune. Elle se pratique pour la subsistance et quelques fois se dissémine dans le circuit économique à travers le petit commerce. Les espèces pêchées sont généralement les silures, les poissons vipères et les carpes. La consommation des produits halieutiques est impulsée par les produits d'importations à travers les relais de détaillants et, également des produits issus des étangs piscicoles qui constituent un secteur en expansion dans la localité.

Ce qui a poussé les populations à se déporter vers le secteur des poissons d'importation. Le tableau ci-après établit un récapitulatif en termes comparatifs de la consommation de poisson importés et de celle de la production locale (fumée) pour les mois de janvier à mars 2018 :

Tableau 2. 10 ***: Récapitulatif en termes comparatifs de la consommation de poisson***

Mois	**Janvier**	**Février**	**Mars**	**Totaux**
Poisson congelé	5000 Kg	4000 Kg	4000 kg	13000 kg
Poisson d'eau douce	975 Kg	1151 Kg	1060 Kg	3186 kg

Source : DA/MINEPIA, Doumé, 2019.

On s'aperçoit que, la consommation de poisson d'importation est quatre (4) fois supérieure à la production des étangs. Alors que, la commune jouit d'un grand potentiel hydraulique et est entouré de marécages, il y a nécessité de redresser le secteur de la production halieutique locale à travers des programmes de subvention et de formation à l'endroit des exploitants.

La chasse

La commune de Doumé se situe dans la grande boucle de l'importante forêt dense. Située dans la zone forestière, la chasse se pratique traditionnellement pour la consommation des ménages, le petit commerce et les échanges quotidiens. Elle constitue également une activité économique bien que marginale du fait de la prépondérance de l'agriculture et de l'exploitation forestière. La saison propice à sa pratique est la saison sèche, nationalement reconnue comme période officielle de chasse. La petite saison sèche qui se situe entre le mois de juin et celui de septembre est la période la plus prisée par les chasseurs car, elle apparait comme le moment où les espèces sont le plus visibles.

La cueillette

La cueillette dans l'ensemble se résume à la recherche de produits forestiers non ligneux (PFNL) et de fruits « sauvages ». On peut voir en libre vente dans les marchés les articles comme le *ndjansang*, ou encore les *atangas* entre autres qui rentre à la fois dans le commerce et la confection des mets locaux prisés. En effet, les grains issus des atangas sont transformés en poudre et servent à la cuisson d'un mets local prisé dans toute la région appelé *mbol,* qui fait partie du patrimoine culinaire, culturel et identitaire de l'Est-Cameroun.

L'artisanat minier

La Commune de Doumé dispose d'un potentiel minier non-estimé. Toutefois, on note ci et là plusieurs sites d'exploitation du sable. Les acteurs impliqués dans ladite exploitation sont sous-équipés de même que les sites présentent un aménagement non favorable au

développement du secteur. En effet, l'aménagement des carrières de sable constituerait une opportunité financière pour la municipalité.

Le secteur secondaire

Le secteur secondaire regroupe les activités liées à la transformation des matières premières issues du secteur primaire. Il comprend les activités aussi variées que l'industrie du bois, l'aéronautique, l'électronique, l'agro-alimentaire, les hydrocarbures etc…

Artisanat

Le secteur de l'artisanat est encore à l'état embryonnaire et ne semble pas constituer une préoccupation fondamentale pour les populations plus portées vers les activités agricoles, l'élevage, et le petit commerce. Mais, les campements pygmées de Bonando offre une exception dans la mesure où, leur connaissance de la pharmacopée et de savoirs médicaux séculaires attirent des populations en quête de guérison.

Dans le cadre de la transformation, outre celle du bois décrit ci-dessus, on rencontre aussi la transformation des tubercules (fabrication des bâtons de manioc, du Tapioca et du couscous), la production d'huile de cacao, bien que le matériel d'extraction de cette huile ne soit pas très adapté, la production d'huile de palme, le séchage et le fumage de poisson. Nous notons également la fabrication des jus des fruits (goyave, citron, papaye, ananas), les boulangeries pâtisseries.

Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe toutes les activités économiques qui ne font pas partie du secteur primaire ou du secteur secondaire. Le secteur tertiaire est composé essentiellement du tertiaire administratif, les services privés comme les commerces, les pharmacies, les stations d'essence, les écoles, les hôpitaux, etc.

Le service administratif

La commune de Doumé se caractérise par une insuffisance d'immeubles bâtis propriétés de l'État et abritant les services administratifs. La plupart des services administratifs louent des bâtiments chez des particuliers. Les administrations éprouvent de plus en plus de difficultés à garder du personnel qualifié.

Le commerce

Le commerce est intrinsèquement lié à l'activité agricole et à l'agroforesterie. Grâce au bitumage de la nationale n°10, Ayos-Bonis, le commerce a connu un essor et la commune a gagné en visibilité. Il est d'ailleurs appréciable de savoir que le réseau des *bayam-sellam* des métropoles s'approvisionne dans la commune. C'est ainsi que, plusieurs villes des régions de l'Est et du Centre dont Yaoundé, et même du Littoral à travers le corridor Douala-Bangui.

On peut notamment observer que, sur la Route Nationale n°10 reliant la ville d'Ayos à la localité de Bonis, une périphérie de la ville de Bertoua. Le commerce de la banane-plantain, du macabo, du piment, de la farine de manioc occupe une place de choix dans les denrées exposées sur des étales ou colportés par les commerçants), le maïs, le plantain, et le manioc. À côté des denrées cultivables, le commerce des produits forestiers non-ligneux (*ndjansang, atanga, ava)* est tout aussi prolifique tant il s'ancre dans les habitudes de consommation des populations de la région. La particularité du manioc est qu'il procède des catégories d'exploitation. D'un côté, il sert à la fabrication du couscous, un met traditionnel qui consiste en une pâte blanchâtre et visqueuse rentrant dans les habitudes de consommation. Il se consomme aussi sous sa forme de tubercule.

On note également la présence d'un marché moderne construit en matériaux définitifs par la commune à travers un appui du PNDP au centre-ville de Doumé bien qu'il ne soit pas encore occupé faute d'inauguration.

Le tourisme et l'hôtellerie

Doumé est essentiellement connue pour son Ford colonial Allemand et sa Cathédrale qui valent le détour. L'on note la présence de nombreux sites touristiques tels que :

- La Grotte de Timbé qui est une grotte mystérieuse comportant plusieurs compartiments ;
- La forteresse allemande qui est un vestige colonial abritant les services de la brigade de gendarmerie) non aménagés ; La forêt communale de Doumé (classée et aménagée).

Photo 2. 4: **Cathédrale de Doumé**

Photo 2. 5 : **Motel La Rose**

Photo 2. 6 : **Motel Universel**

Tableau 2. 11*: Activités économiques de Doumé et acteurs majeurs impliqués*

N°	Secteurs d'activité	Composantes spécifique	Sous-composantes	Niveau d'implication des acteurs			
				Hommes	Femmes	Jeunes	Baka
1.	Primaire	Agriculture	Culture de rente	Majeur	Faible	Intermédiaire	Nul
			Culture vivrière	Intermédiaire	Majeur	Intermédiaire	Faible
		Exploitation forestière	Bois	Majeur	Nul	Faible	Nul
			PFNL	Faible	Majeur	Intermédiaire	Intermédiaire
			Chasse	Intermédiaire	Nul	Majeur	Majeur
		Pêche	Eau profonde	Majeur	Nul	Nul	Nul
			Basses eaux	Majeur	Intermédiaire	Faible	Faible
		Exploitation minière	Sable	Majeur	Nul	Faible	Nul
2.	Secondaire	Industrie	Transformation traditionnelle (odontol)	Nul	Majeur	Nul	Nul
3.	Tertiaire	Transport	Moto	Majeur	Nul	Nul	Nul
			Auto	Majeur	Nul	Nul	Nul
		Commerce	Général	Majeur	Intermédiaire	Faible	Nul
			Débits de bissons	Majeur	Intermédiaire	Nul	Nul
			Gastronomie	Faible	Majeur	Intermédiaire	Nul
		Education	Préscolaire	Nul	Majeur	Nul	Nul
			Primaire	Majeur	Faible	Nul	Nul
			Secondaire	Majeur	Faible		Nul
		Administration	Public	Majeur	Faible	Intermédiaire	Nul
		Sécurité	Gendarmerie	Intermédiaire	Nul	Majeur	Nul

Les Services

Les services sur le plan économique font partie du secteur tertiaire et sont également représentés dans l'espace géographique de la commune de Doumé, bien qu'ils soient pour la plupart dans le secteur informel, l'on peut ainsi noter :

- Les cafeterias ;
- Les garages pour dépannage des véhicules et autres engins à 2 roues ;
- Les salons de coiffures dames et hommes :
- Les calls box ;
- Le transport public (taxis, cars, et motos taxis) ;
- Les institutions de transfert d'argent ;
- Les chantiers de construction ;
- Le commerce de détail ;
- Les hôtels et auberges.

Ces autres activités contribuent aussi au développement économique de la Commune avec notamment la création d'emplois et le paiement d'impôts et taxes.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

La décentralisation depuis son annonce en 1996 dans la loi constitutionnelle du Cameroun a connu une évolution progressive à travers l'adoption par le Gouvernement des textes législatifs et réglementaires, des documents stratégiques et des programmes qui permettent sa mise en œuvre. La Loi N 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant Orientation de la Décentralisation fixe les règles générales applicables en la matière. Ainsi, la décentralisation est un transfert par l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées de compétences particulières et des moyens nécessaires à l'exercice normal des compétences transférées. Elle constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local. Elle permet à toute personne physique ou morale de formuler à l'attention de l'Exécutif Communal, toutes propositions tendant à impulser le développement de la collectivité territoriale concernée et/ou à améliorer son fonctionnement. De ce fait, tout habitant ou contribuable d'une collectivité territoriale peut, à ses frais, demander communication ou prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets, comptes ou arrêtés revêtant un caractère règlementaire, suivant des

modalités fixées par voie règlementaire. Dans cette perspective, le Gouvernement a élaboré avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers plusieurs programmes parmi lesquels le Programme National de Développement Participatif *(*PNDP*)* en 2004 pour accompagner les Communes dans leurs missions d'amélioration des conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation. En 2010, le Cameroun vit les premiers transferts des compétences aux Communes en application du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi *(*DSCE*)* qui est un outil de mise en œuvre de la décentralisation. Ce document décrit la vision du développement à l'horizon 2035 qui consiste à ″faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité″. Le DSCE est désormais le cadre de référence de la politique et de l'action gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement. Il constitue ainsi le vecteur de la recherche de la croissance et de la redistribution des fruits jusqu' aux couches les plus vulnérables de la population avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes. L'amélioration des performances économiques doit se traduire par des résultats concrets en termes de création d'emplois *(*pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance*)*, de réduction de la pauvreté, et d'amélioration tangible des conditions de vie des populations. Pour relever ce défi, les autorités entendent jouer pleinement leur rôle tout en comptant sur le dynamisme du secteur privé, l'implication de la société civile, la mobilisation des populations et l'appui des partenaires économiques, techniques et financiers. A travers les Arrêtés, chaque Département Ministériel transfère aux Communes les compétences qui relèvent de son ressort. Dans le secteur de l'hydraulique par exemple, l'Arrêté N°2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010 définit le cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice

Des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat. Dans sa zone de compétence, la Commune doit *:* - Engager la gestion concertée des ressources en eau avec les autres Communes, l'Etat et les usagers qui contribuent au financement des interventions diverses ; - Traduire, à travers le Plan de Développement Communal, l'aménagement et la gestion des eaux, selon les orientations de la politique nationale de l'eau ; - Préparer, en application du Plan de Développement Communal des programmes pluriannuels d'intervention afin de répondre aux besoins en adduction d'eau potable ; - Tenir annuellement à la disposition du ministère en charge de l'eau, la liste actualisée des villages de son ressort équipés des points d'eau et non encore équipés, ainsi

que ceux susceptibles d'être équipés de mini-adductions d'eau potable à l'instar des bourgs ruraux. La Commune s' engage à *:* - Recueillir et analyser les demandes des populations en matière d'adduction d'eau potable ; - Elaborer un Plan de Développement Communal et à terme, un schéma directeur d'adduction d'eau potable à l'échelle de son territoire ; - Monter des projets de réalisation d'ouvrages publics en s'entourant des compétences techniques nécessaires ; - Passer des marchés publics de réalisation des travaux *(*avec mise en concurrence des prestataires agréés par le ministère en charge de l'eau, respect du Code des Marchés Publics, contrôle des travaux *)* ; - Organiser la mise en exploitation de l'ouvrage autour d' un Comité d'usagers ou le cas échéant, par la délégation à un exploitant privé ; - Suivre la satisfaction du service et la planification de son extension selon l'évolution démographique. Les services de gestion, d'exploitation et de maintenance se déclinent en activités ci-après *:* - L'entretien et la maintenance de l'ensemble des puits et forages d'eau potable du ressort communal ; - La prise de toutes les mesures nécessaires pour assurer l'hygiène et la salubrité autour desdits ouvrages ; - L'entretien et la maintenance des ouvrages d'alimentation en eau potable ; - La tenue d'un fichier communal des ouvrages d'adduction d'eau potable. Dans le Sous-Secteur Education de Base, l'Arrêté N°2010/246/B1/1464/A/MINEDUB/CAB du 31/12/2010 définit le cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes et en matière d'Education de Base. La Commune est chargée de *:* - La construction, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la Commune ; - L'acquisition des matériels et fournitures scolaires ; - Le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdits écoles et établissements. Dans le secteur santé l'Arrêté N 0 0821/A/MINSANTE du 01/04/2011 définit le cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière de construction, d'entretien et de gestion des Centres de Santé Intégrés et des Centres Médicaux d'Arrondissement.

La Commune exerce les compétences à elle transférées par l'Etat en matière de santé publique dans le strict respect du principe de la continuité du service public, notamment en ce qui concerne la construction, l'équipement, l'entretien et la gestion des Centres de Santé Intégrés et des Centres Médicaux d'Arrondissement, la construction des logements d'astreinte, l'installation et l'aménagement de dispositifs fonctionnels de fourniture en énergie de secours, ainsi que l'installation et l'aménagement des forages d'eau au sein desdits centres. Les partenaires et acteurs de santé sont rassemblés dans les structures de

dialogue et de participation communautaire des districts qui visent la promotion de la gestion décentralisée des services de la santé, à travers les Comités de Santé de l'Aire (COSA), les Comités de Santé de District (COSADI), et les Comités de Gestion (COGE). Le Comité de Santé de l'Aire (COSA), de par ses attributions, assiste le Centre de Santé dans la recherche des solutions aux problèmes de santé et joue ainsi le rôle de contrôle social dans le suivi et l'évaluation de l'exercice des compétences. Le Comité de Gestion du Centre Médical d'Arrondissement assure la gestion dudit établissement de santé. En ce qui concerne les services de l'institution communale, le livre vert intitulé Recueil des textes des Collectivités Territoriales Décentralisées renseigne sur les conditions d'exercice des compétences transférées aux Communes. I.2 PROMOTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL Le Gouvernement Camerounais s'est doté de plusieurs outils de promotion du développement local. Il s'agit entre autres des stratégies, des projets et des textes législatifs et réglementaires ci-après : - Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) ; - Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) ; - Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) ; - Le Plan d'Action National Energie pour la Réduction de la Pauvreté (PANERP) ; - Le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE), etc. I.2.1 Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) de 2010 à 2020, né sous les cendres du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) en 2008, est centré sur la création des richesses et s'appuie sur la création d'emplois pour assurer une bonne redistribution des fruits de la croissance et réduire substantiellement la pauvreté. Pour participer efficacement à l'atteinte des objectifs de développement durable, ce document met à contribution la pleine participation des populations à la base, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement. Le DSCE a été élaboré dans un contexte caractérisé par le renchérissement du coût de la vie au niveau national, la crise financière internationale, la crise alimentaire et la crise énergétique mondiale. Il est l'expression empirique d'un cadre intégré de développement humain durable à moyen terme pour le Cameroun et propose un cheminement progressif vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), devenu Objectifs de Développement Durable (ODD) depuis 2015 avec 17 objectifs et une vision. Il se présente en conséquence comme : i) un cadre intégré de développement ; ii) un cadre de cohérence financière ; iii) un cadre de coordination de l'action gouvernementale des appuis extérieurs ; iv) un cadre de consultation et de concertation avec la société civile ; (v) un cadre d'orientation des travaux analytiques ; pour éclairer la gestion du développement.

II.2 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Les CTD depuis l'avènement de la décentralisation ont vu leur cahier de charge se rallonger notamment l'approvisionnement en eau potable, santé, éducation et certains services communaux

II.2.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Tableau 2. 12 : **Etat des lieux des points d'eau dans la commune**

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Puits avec pompe à motricité humaine	40	16	10	10
Puits avec pompe électrique	00	00	00	00
Forages avec pompe à motricité humaine	24	10	6	4
Forage avec pompe électrique	00	00	00	00
Borne-fontaine	01	01	01	01
Source	03	01	02	03
Réseau d'adduction d'eau communal	02	01	01	01
Total	**70**	**13**	**20**	**19**

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

De ce tableau, il ressort que la source d'approvisionnement en eau la plus représentative dans la commune de **Doumé** est constituée des puits avec pompe à motricité humaine. Les forages avec pompe à motricité humaine, les bornes fontaines et les sources se succèdent respectivement en deuxième, troisième et quatrième place en termes de nombre. Cependant, il apparait que plusieurs de ces points d'eaux ne sont pas fonctionnels ou ne disposent pas d'un comité de gestion et d'entretien. En regardant par exemple le cas des puits avec pompe à motricité humaine, le tableau montre que seulement **16** de ces puits sont pour le moment fonctionnels. De ce fait, les populations se rabattent sur les Sources, les Puits qui sont aussi assez présentes dans la commune. Ce tableau pose également un problème au niveau de la présence ou non des comités de gestion et d'entretien, ainsi que de l'effectivité de leur fonctionnement. Par exemple, seulement **16** sur 40 puits avec pompe à motricité humaine disposent de comité de gestion fonctionnels. En revanche, les bornes fontaine affichent

bonne allure car, sur les **01** que possède la commune, 01 dispose d'un comité de gestion et d'entretien fonctionnel. La moitié des sources aussi en possède.

II.2.2 Secteur santé

La santé étant un besoin universel, chaque citoyen voudrait y avoir accès en tout lieu et en tout temps. La commune de Doumé dispose de certaines formations sanitaires comme présenté dans le tableau ci-après ;

Tableau 2. 13 : **Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune**

Type de formation sanitaire	**Nombre de formation sanitaire de ce type**	**Nombre de formation sanitaire fonctionnelle de ce type**	**Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels**	**Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type**	**Nature de l'accompagnement**				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser) _____
Centre de santé / Centre de santé intégrée	07	05	06	06	04	04	00	00	00
Centre Médical d'Arrondissement	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Hôpital de district	01	01	01	01	01	01	01	00	00
Hôpital régional	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Hôpital de référence	00	00	00	00	00	00	00	00	00
Formation sanitaire privée	02	02	00	00	00	00	00	00	00
Autres Dispensaires	01	01	01	00	00	00	00	00	00
Total	**11**	**09**	**09**						

Source : Enquête CCAP2, Doumé2022

D'après l'examen tour à tour du tableau ci-après, il ressort que le taux de formation sanitaire dont couvre la commune de **Doumé** est très faible. Aussi ont rèleve l'inexistence d'une certaine catégorie de formation sanitaire. Il est également important de souligner l'utilité des COSA et la commune car tous facilitent le fonctionnement des formations sanitaire de manière efficace de la COSA

II.2.3 Secteur de l'éducation

L'assurance du développement d'une CTD est aussi centrée sur l'éducation des populations qui s'y trouvent, le tableau ci-dessous présente la situation des services d'éducation dans la commune ;

Tableau2. 14 : **Etat des lieux des services de l'éducation**

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	20	20	00	16	20
	Privé laïc	00	00	00	00	00
	Privé confessionnel	00	00	00	00	00
	Ecole de parents	00	00	00	00	00
Primaire	Public	27	25	00	25	25
	Privé laïc	00	00		00	00
	Privé confessionnel	00	02	00	02	00
	Ecole de parents	00	00	00	00	00
Secondaire 1er cycle	Public	05	05	00	05	05
	Privé laïc	01	01	00	01	01
	Privé confessionnel	00	00	00	00	00
	Ecole de parents	00	00	00	00	00
Secondaire 2ème cycle	Public	03	03	00	03	03
	Privé laïc	01	01	00	01	01
	Privé confessionnel	00	00	00	00	00
	Ecole de parents	00	00	00	00	00
Total		57	57	00	57	57

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

Ce tableau nous montre que de part et d'autre de la commune nous avons une faible disponibilité des services d'éducation, pour le cycle primaire et maternel que pour le cycle secondaire ; à côté de ça le manque criard de salle de classe et d'association de parent d'élève qui dans une certaine mesure résolvent à leur niveau certaines difficultés rencontrées.

II.2.4 Secteur des services communaux

Les services que'offrent les municipalités sont multiples, pour le cas de notre étude, nous avons recensé quelques-uns comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 2. 15 : **Inventaire des services communaux**

Nature du service	**Disponibilité du service**	**Délai en jours pour l'obtention du service**
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	90jours
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	08jours
Aménagement des voiries	Oui	Sans délai
Gestion des déchets / Assainissement	Oui	Sans délai
Légalisation des documents	Oui	Sans délai
Authentification des documents	Oui	
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser) _____	RAS	

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

De tous les services communaux soumis à notre étude, seul le service de transport publique et de l'aménagement des aires de jeux sont absent, cela démontre à suffisance l'importance de la marie sur le plan hiérarchique et institutionnel.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Ce chapitre présente les résultats des enquêtes menées auprès des ménages de la Commune Doumé il se décline en 05 sections :

- La présentation de la population enquêtée
- La perception des ménages enquêtes sur l'offre des services en eau
- La perception des ménages enquêtés sur l'offre de santé
- La perception des ménages enquêtés sur l'offre des services de l'éducation
- La perception des ménages enquêtés sur l'offre des services rendus par la commune

L'ensemble de ces résultats sont présentés dans les tableaux afférents aux différentes sections sus citées

III.1 Description de la population enquêtée

La population enquêtée est de 288 ménages réparties dans 18 villages et quartiers de la commune de **Doumé**. Majeurs sans distinction de sexe de chefs ménages ou tout résident du ménage disposant des informations recherchées par l'étude. Il ressort que des personnes enquêtées 68.1**%** sont les chefs de ménages parmi lesquels 61.0 **%** sont en zone urbaine et 69.9 **%** en zone rurale. En zone rurale les autres répondants sont soit les épouses des chefs de ménages (9.8**%**) soit les fils ou filles des chefs de ménages (10.2**%**) ou encore des personnes qui ont un lien de parenté avec le ménage ou pas (3.2**%**), ce le cas des parents du chef de ménage ou de l'épouse il Ya aussi des cas de répondants qui ont un lien avec le chef de ménage ou pas (**0,5%)**.

Tableau 3. 1: **Répartition** (%) **dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe**

		Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						
		Chef de Ménage	Conjoint (e) du Chef de Ménage	Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)	Total
Strate de résidence	Urbaine	61.0	11.9	15.3	1.7	6.8	3.4	100.0
	Rurale	69.9	9.3	8.8	3.5	5.8	2.7	100.0
	Total	68.1	9.8	10.2	3.2	6.0	2.8	100.0

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

Concernant la répartition des répondants en fonction du lieu de résidence et du facteur âge, il en ressort que dans l'espace Rural, la majeure partie des enquêtés masculin c'est à dire 36.8**%** ont un âge compris entre 20 et 35 contre 22.2**%** les enquêtés féminins**.**

Par ailleurs, en milieu urbain on peut aussi constater que 14**.**3*%* des enquêtés femme ont un Age compris entre 20 et 35ans contre 36**.**8*%* de répondants masculin**.** La description de la population enquêtée a permis de dresser le profil des enquêtés**.** Il en ressort que celle-ci se recrute parmi toutes les couches de la société et prend en compte l'âge, le sexe, le milieu de résidence et le statut du répondant sur la conduite du ménage**.** Les résultats qui vont suivre permettront d'apprécier la perception des ménages par rapport à l'approvisionnement en eau potable

Tableau 3. 2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

		Sexe de l'enquêté								
		Masculin			Féminin			Total		
		Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
		Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Groupe d'âges du répondant	Moins de 20 ans	13.2	4.7	6.7	14.3	8.1	9.2	13.6	6.2	7.7
	[20 - 35[	36.8	19.7	23.6	14.3	22.2	20.8	28.8	20.8	22.5
	[35 - 50[	31.6	25.2	26.7	33.3	27.3	28.3	32.2	26.1	27.4
	Plus de 50 ans	18.4	50.4	43.0	38.1	42.4	41.7	25.4	46.9	42.5
	Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : Enquête CCAP2, Doumé2022

III.2 Approvisionnement en eau potable

Cette partie présente les résultats de l'étude sur l'appréciation des ménages enquêtés sur l'approvisionnement en eau dans la commune de **Doumé**. Ces différents résultats portent sur : L'utilisation des points d'eau par les ménages ; L'accessibilité des points d'eaux ; L'entretien et maintenance de points d'eaux ; La satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau par les ménages ; Les actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune

Lors de l'enquête, la question concernant l'utilisation des points d'eau dans la commune s'est subdivisée en deux volets. Le premier volet porte sur la disponibilité des points d'eaux dans les villages ou quartiers habités en fonction des milieux de résidence, le deuxième volet de la question portait sur l'utilisation de sources publiques par les ménages. Les résultats obtenus sont consignés dans les tableaux 3.3 et 3.4 ci-dessous

Tableau 3. 3: **Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence**

Milieu de résidence	**Type de point d'eau disponible dans le village / quartier**									
	Puits avec pompe à motricité humaine	*Puits avec pompe électrique*	*Puits à ciel ouvert*	*Forage avec pompe à motricité humaine*	*Borne-fontaine*	*Source*	*Marre*	*Réseau d'adduction d'eau*	*Adduction en eau potable*	*Rivière*
Urbain	44,1	44,1	10,2	10,2	1,7	28,8	,0	27,1	1,7	,0
Rural	21,2	1,8	9,3	36,3	4,9	73,5	,0	,4	,0	,0
Ensemble	26,0	1,8	9,5	30,9	4,6	64,2	,0	6,0	,4	,0

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

A la lecture de ce tableau on constate que, 64,2% des ménages déclarent que leurs approvisionnements en eau est privé et caractérisée en majeure partie par *les sources.* Le système public d'approvisionnement en eau existant dans leur village/quartier est constitué de 44,1% des forages avec pompe à motricité humaine contre 44,1% *Puits avec pompe électrique n milieu urbain*. Ceci révèle que, les investissements de la Commune en matière hydraulique, sont orientés pour la plupart, vers la mise en œuvre des forages équipés de *Puits avec pompe à motricité humaine* urbain (44,1%) qu'en milieu rural (21,2%). En effet, il existe un faible réseau d'adduction d'eau.

Tableau 3. 4 : **Utilisation d'une source d'eau publique**

Milieu de résidence	Proportion **(%)** de ménages utilisant une source d'eau publique	**Principale source d'approvisionnement en eau**										
		Puits avec pompe à motricité humaine	*Puits avec pompe électrique*	*Puits à ciel ouvert*	*Forage avec pompe à motricité humaine*	*Borne-fontaine*	*Source*	*Marre*	*Réseau d'adduction d'eau*	*Adduction en eau potable*	*Rivière*	***Total***
Urbain	54,2	21,9	0,0		18,8	3,1	18,8		34,4	99	3,1	**100,0**
Rural	87,2	18,8	,5		25,4	,5	50,8		0,5	01	1,0	**100,0**
Ensemble	80,4	19,2	,4		24,5	,9	46,3		5,2	100	1,3	**100,0**

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

On constat que dans la Commune, la principale source d'approvisionnement en eau est publique 87,2 % en milieu rural tandis qu'en milieu urbain elle est de 54,2 %. Des ménages utilisant une source d'approvisionnement publique en milieu urbain, 21,9% déclarent qu'ils se servent dans les puits équipés de pompe à motricité humaine tandis qu'en milieu rural, 18,8% utilisent les forages équipés de pompes à motricité humaine *Borne*-fontaine et Puits avec pompe électrique sont les moins utilisés comme principale source publique d'approvisionnement en eau par les ménages de la Commune.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la commune

Selon l'UNESCO, l'accès à l'eau est un droit essentiel pour chaque être humain. Pourtant, dans la planète des milliards de personnes en sont encore privées. Le défi de l'accès à l'eau potable, demeure un objectif primordial pour la politique nationale de l'eau Cameroun. Cet accès à l'eau peut-être apprécié par la possibilité donnée aux ménages de se ravitailler en eau à leur principale source d'approvisionnement à chaque fois que le besoin se fait ressentir. Selon ce tableau il en ressort que pour 72 ,3% des ménages, l'eau de leur principale source d'approvisionnement est disponible toute l'année. Cette situation diffère selon que l'on se retrouve en milieu urbain ou rural. En effet, en zone rurale l'eau de la principale source

d'approvisionnement est disponible toute l'année pour 77,9% des ménages alors qu'en zone urbaine cette proportion est de 50,8%. Bien que l'eau de la principale source d'approvisionnement soit disponible toute l'année pour plusieurs ménages, ceux-ci n'y ont toujours pas accès à tout moment de la journée

Tableau 3. 5 : **Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée**

Milieu de résidence	Proportion **(%)** de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion **(%)** de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	**Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée**										
			Puits avec pompe à motricité humaine	*Puits avec pompe électrique*	*Puits à ciel ouvert*	*Forage avec pompe à motricité humaine*	*Borne-fontaine*	*Source*	*Marre*	*Réseau d'adduction d'eau*	*Adduction en eau potable*	*Rivière*	*Total*
Urbain	50,8	47,5	21,4	,0		21,4	,0	21,4		32,1		3,6	100,0
Rural	77,9	73,9	17,4	,6		22,2	,6	56,9		,6		1,2	100,0
Ensemble	72 ,3	68,4	17,9	,5		22,1	,5	51,8		5,1		1,5	100,0

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

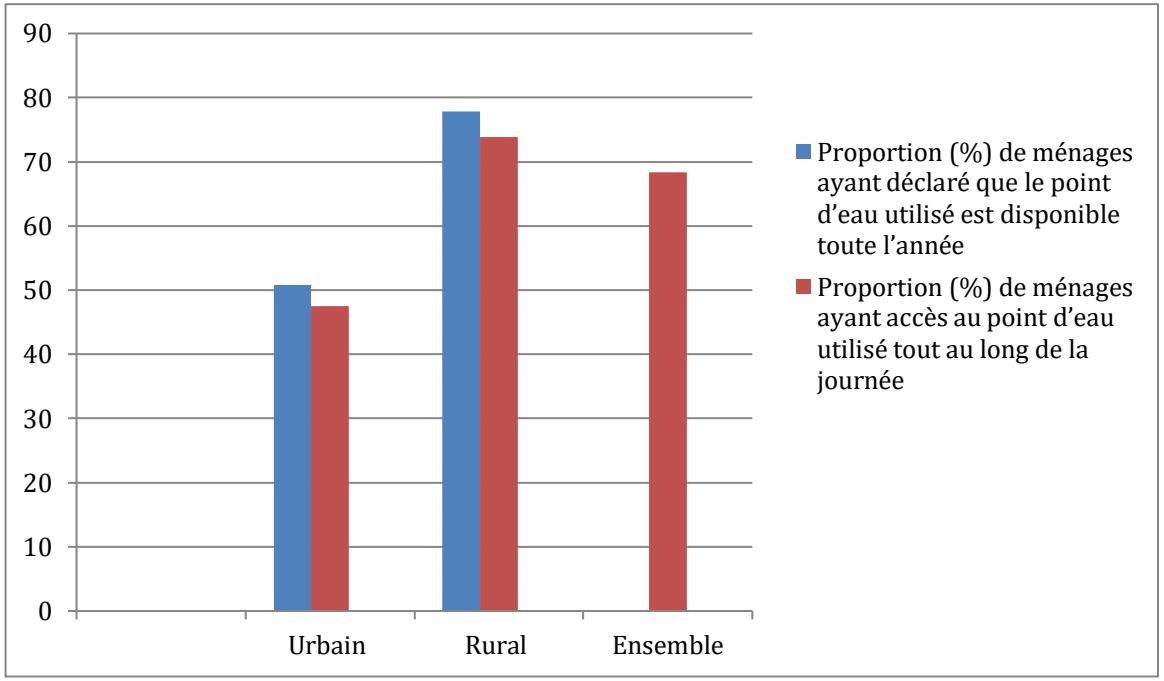

Bien que la plupart des ménages accède à l'eau à tout moment de la journée, certains n'y ont pas accès de façon continue à leur principale source d'approvisionnement en eau. Cet accès limité à cette ressource vitale ne permet pas de couvrir leur besoin en eau.

Le tableau 3.6 révèle que dans la commune Doumé seuls 23,5% des ménages estiment que la fréquence de disponibilité en eau à leur principale source d'approvisionnement correspond à leur besoin en eau. En dissociant milieu urbain et rural, l'on observe que la fréquence de disponibilité en eau, ne couvre que les besoins en eau de 20,0% des ménages ruraux à leur principale source d'approvisionnement. Tandis qu'en milieu urbain, pour tous les ménages sans exception la fréquence de disponibilité en eau ne correspond pas à leur besoin. Parmi les ménages ayant déclarés que la fréquence de disponibilité en eau couvre leur besoin, 58,8% s'approvisionnent deux fois par jour et 41,2% des ménages le font une fois par jour. Plusieurs raisons pourraient être évoquées pour expliquer l'inadéquation entre la couverture du besoin en eau et la fréquence de disponibilité de

l'eau. Or un approvisionnement régulier en eau nécessite également l'entretien et la maintenance des points de desserte d'eau au niveau de la commune

Tableau 3. 6 : **Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages**

Milieu de résidence	**Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau**	**Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau**			
		Une fois	*Deux fois*	*Trois fois*	*Total*
Urbain	50,0	50,0	50,0		100,0
Rural	20,0	40,0	60,0		100,0
Ensemble	23,5	41,2	58,8		100,0

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

L'entretien et la maintenance garantissent la durabilité et le bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques ainsi que leurs utilisations. Raison pour laquelle dans la commune de **Doumé,** plusieurs acteurs interviennent pour la remise en service de ces ouvrages en cas de panne

Tableau 3. 7 : **Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé**

Milieu de résidence	**Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois**	**Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau**					
		Moins d'une semaine	*Entre une semaine et un mois*	*Entre un mois exclu et trois mois*	*Plus de trois mois*	*Pas encore*	*Total*
Urbain	40,6	7,7	84,6	,0	,0	7,7	100,0
Rural	52,3	35,0	19,4	23,3	23,3	2,9	100,0
Ensemble	50,7	31,9	26,7	20,7	20,7	3,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, Doumé2022

Selon le tableau 3.7 un peu plus de 50,7% des ménages déclarent que leur principal point d'eau a été en panne au cours des 6 derniers mois. Des ménages ont connu une panne de leur principal type de point d'eau au cours des 6 derniers mois. Parmi les ménages qui ont connus une panne au cours des 6 derniers mois, 31,9% ont attendu moins d'une semaine pour la remise en service ; 20,7% entre une semaine et un mois et 20,7% d'un à trois mois. Les activités liées à l'entretien et la maintenance d'un point d'eau n'incombent pas une entité spécifique, plusieurs acteurs peuvent y prendre part.

La remise en service d'un point d'eau est une activité qui nécessite l'implication d'un ou plusieurs acteurs. Alors il a été demandé aux ménages les différents acteurs qui sont impliqués dans la remise en service de ces points d'eau. Les résultats obtenus ont été consigné dans le tableau 3.8 ci-dessous

Tableau 3. 8 : **Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau**

Milieu de résidence	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
	Commune	*Etat*	*Elite*	*Comité de gestion*	*Chef de village / quartier*	*CAMWATER /SNEC/CDE*	*Autres partenaires*
Urbain	0,0	00	15,6	9,4	3,1	0.0	12,5
Rural	1,0	0,00	5,6	32,5	4,1	0.0	12,7
Ensemble	0,9	0,0	7,0	26,3	3,9	0.0	12,7

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

La gestion des activités d'entretien et de maintenance des sources d'approvisionnement en eau peut s'effectuer par plusieurs acteurs. Certain ménage déclarent que c'est le comité de gestion qui a remis le point d'eau en marche 26,3% et quelques fois certaines élites soutiennent la cause avec un pourcentage de 7,0%. Les autres partenaires interviennent aussi bien dans ce processus aussi bien en milieu urbain 12,5% qu'en milieu rural 12,7 %.

Tableau 3. 9 : **Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau**

Milieu de résidence	Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau				
	COGES	*Commune*	*CAMWATER*	*Communauté*	*Autres*
Urbain	21,9	3,1	0.0	81,3	6,3
Rural	22,3	2,0	0.0	82,2	7,1
Ensemble	22,3	2,2	0.0	81,1	7,0

Source : Enquête CCAP2, Doumé2022

Il ressort du tableau 3.9 que dans la commune de DOUME, c'est la communauté qui intervient principalement dans l'entretien et la maintenance du point d'eau soit pour 81,1% des ménages enquêtés. Cette activité de gestion peut également être effectuée par le comité de gestion soit 22, 3%. De plus ces différents acteurs sont plus impliqués dans la gestion d'entretien et la maintenance des points d'eau en zone urbaine par rapport en zone rurale. Une telle activité nécessite également des moyens financiers.

Les acteurs en charge de la gestion, l'entretien et la maintenance des types de point d'eau sont généralement organisés en comité appelé comité de gestion ou COGES. Et la mise en œuvre des activités du COGES nécessite des moyens financiers. Alors il a été demandé aux ménages s'il apporte régulièrement leurs contributions financières pour le fonctionnement de ce COGES. Les résultats obtenus ont été consignés dans le tableau suivant

Tableau 3. 10 : **Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES**

Milieu de résidence	**Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES**	**Montant moyen de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES**	**Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES**	**Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES**						
				Jour	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année	Total
Urbain	18,8	183400,0	,0		,0	100,0	,0	,0	,0	100
Rural	21,3	379166,7	16,7		14,3	69,0	2,4	2,4	11,9	100
Ensemble	21,0	354695,8	14,6		12,5	72,9	2,1	2,1	10,4	100

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

Il en ressort de ce tableau que dans la commune de Doumé, un peu plus de21, 0% des ménages contribuent financièrement au fonctionnement du COGES. Parmi ceux qui participent au financièrement à son fonctionnement, la quasi-totalité des ménages estiment que le montant contribué est élevé. De plus la fréquence des contributions des ménages dans l'ensemble est mensuelle. Cette tendance en milieu urbain, les contributions s'effectuent quotidiennement.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la commune

Tableau 3. 11: **Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source**

Milieu de résidence	**Distance moyenne du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau**	**Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau**	**Temps moyen (en minutes) d'attente au point d'eau**	**Nombre moyen de personnes qui'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau**	**Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau**					
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais	Total
Urbain	516,1	18,0	18,5	19,9	15,6	34,4	40.6	9,4	,0	100,0
Rural	430,1	13,3	12,7	12,6	8,1	31,5	43,1	13,7	3,6	100,0
Ensemble	442,1	13,9	13,5	13,6	9,2	31,9	42,8	13,1	3,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

Il ressort de ce tableau que la distance moyenne parcourue par les ménages pour atteindre la principale source publique d'approvisionnement en eau est de 442,1m. Elle est de 430,1 m en milieu rural et 516,1m en milieu urbain. De même, le temps moyen mis pour arriver à ce point d'eau est de 13,9 min soit 18,0min en milieu urbain et 13,3min en milieu rural. Ce qui contraste avec les distances parcourues. On s'attendrait à ce que le temps mis soit plus long milieu rural qu'en urbain. Cette inversion de proportionnalité serait due au fait qu'en milieu urbain, il y ait plus d'éléments de distraction qu'en milieu rural. Le temps d'attente moyen au point d'eau est de 13,5min ; dont 12,7 min en milieu rural et18, 5min en milieu urbain. Ces chiffres sont proportionnels au nombre moyen de personnes rencontré habituellement au point d'eau. Pour ce qui est de l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau, 13,1% des ménages le trouve de mauvaise voir de très mauvaise qualité (3,1%).

Tableau 3. 12 : **Proportion** (%) **des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence**

Milieu de résidence	**Proportion (%) des ménages n'ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau :**		
	a une d'odeur	*a un goût*	*a une couleur*
Urbain	25,0	21,9	15,6
Rural	25,9	24,4	27,0
Total	25,8	24,0	26,2

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

Il ressort donc du tableau que 25,8% de ménages déclarent que l'eau de leur principale source d'approvisionnement a une odeur. Ce taux est 25,0% en milieu urbain. Pour ce qui est du goût, 24,0% des ménages dont 21,9 % en milieu urbain, déclarent que l'eau de leur principale source d'approvisionnement a un goût. De plus, 26,2% de ménages dont 27,0 % en milieu rural et 15,6% en milieu urbain déclarent que l'eau de la principale source a une couleur.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Tableau 3. 13 : **Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin**

Milieu de résidence	**Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois**	**Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :**								**Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfaite**
		Au Maire	A l'Etat	A une élite	Au Comité de gestion du point d'eau	Au Chef de village/ quartier	A l'Autorités administratives	A Cam water/SNEC	Autre partenaires	
Urbain	3,4	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0 ,0	0,0	0,0
Rural	30,5	75,4	1,4	8,7	,0	10,1	4,3	00	18,8	10,1
Ensemble	**24,9**	**76,1**	**1,4**	**8,5**	**,0**	**9,9**	**4,2**	**00**	**18,3**	**9,9**

Source : Enquête CCAP2, Doumé2022

De ce tableau, il ressort que 24,9 % de ménages de DOUME dont 30,5% en milieu rural et 3,4% en milieu urbain ont exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois. Ce besoin a été principalement adressé à 76.1% au Maire et à 9,9% au Chef de village / quartier. En général, 9,9 % des ménages ayant exprimé un besoin en eau estime qu'il a été satisfait.

Tableau 3. 14 : **Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction**

Milieu de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau			
		Moins d'un mois	En Entre un mois et trois mois	Plus de trois mois	Total
Urbain					
Rural	0,2	85,7	14,3		100,0
Ensemble	**0,2**	**85,7**	**14,3**		**100,0**

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

De ce tableau il en ressort que la repartions dans la commune de DOUME est très favorable en milieu rural, nous avons un ensemble de 0, 2% et en moyenne de 85% par mois

Tableau 3. 15 : **Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable**

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre à préciser
Urbain	50,8	3,3	6,7	16,7	6,7	,0	,0	3,3
Rural	64,2	39,3	39,3	42,1	11,0	9,0	3,4	2,8
Ensemble	**61,4**	**33,7**	**33,7**	**37,7**	**10,3**	**7,4**	**2,9**	**2,9**

Source : Enquête CCAP2, Doumé2022

D'après ce tableau, 50,8% des ménages sont non satisfaits de leur approvisionnement en eau potable en zone urbaine et 64,2% le sont en zone rurale ; pour une moyenne de 61,4% des ménages non satisfaits en matière d'approvisionnement en eau potable.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Tableau 3. 16 : **Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable**

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	**Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :**										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autres
	Contribution pour la construction d'un « point d'eau supplémentaire	Donation du site de construction d'un point d'eau	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau	Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	
Urbain2	55,9	39,0	10,2	18,6	11,9	18,6	11,9	20,3	52,5	52,5	,0
Rural	73,9	52,7	9,7	8,8	21,7	3,1	5,3	7,5	16,4	16,8	,9
Ensemble	**70,2**	**49,8**	**9,8**	**10,9**	**19,6**	**6,3**	**6,7**	**10,2**	**23,9**	**24,2**	**,7**

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

D’après le tableau 3.16 ci-dessus, 70,2% des ménages enquêtés disent être à mesure de contribuer pour la construction d’un point d’eau supplémentaire dans leur localité ; 49,8% disent être prêt à donner un site pour la construction d’un point d’eau ; 9,8% estiment pouvoir agir à l’amélioration de la qualité des services rendus en matière d’eau par la rédaction d’un plaidoyer auprès des donateurs pour la construction d’un point d’eau supplémentaire. Par ailleurs, certains ménages pensent pouvoir agir dans l’amélioration de la gestion des points d’eau notamment à travers : la redynamisation ou la mise en place d’un COGES (10,9%), la contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d’eau (19,6%), l’encouragement à l’intégration des femmes dans le COGES (6,3%), le suivi de la production des comptes rendus sur la gestion du point d’eau par le COGES (6,7%), et la Facilitation du déplacement de l’artisan réparateur chargé de la maintenance du point d’eau (10,2%). Aussi, d’autres ménages disent pouvoir agir dans cadre de l’amélioration de la qualité de l’eau ; notamment à travers : leur participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l’eau dans la localité ou leur participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d’insalubrité qui impactent la qualité de l’eau

Quoiqu’il en soit, il ressort très clairement de ce tableau que l’apport proposé par les ménages dans le cadre de l’amélioration de la qualité des services rendus en matière d’eau est bien plus axé sur la nécessité de résoudre les besoins en points supplémentaire et sur l’amélioration de la qualité de l’eau aussi bien en milieu urbain qu’en milieu rural, que sur l’amélioration de la gestion de ces points d’eau.

III.3 Services de santé

L'accès aux soins de qualité est un des indicateurs clés de l'Indice de Développement Humain (IDH) qui permet de mesurer le taux de développement des pays du monde selon le Programme des Nations Unies pour le Développement. A cet effet, le gouvernement camerounais s'attelle depuis plusieurs années déjà à implémenter une couverture santé universelle dans l'optique d'assurer la santé et le bien-être à ses populations.

Cette section de l'enquête s'est dès lors intéressée à la disponibilité et à l'utilisation des services de santé dans la commune de Belabo ainsi qu'au niveau de satisfaction global des populations et leurs attentes par rapport aux services de santé. En d'autres termes elle a interrogé non seulement la présence
des formations sanitaires, mais surtout sur leur fréquentation par les ménages de la Commune d'une part; la caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires ; le financement des soins dans ces formations et, il a été question de recueillir les avis des ménages non seulement sur la qualité de service rendu dans les formations sanitaires mais aussi sur les actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la commune

Il est question dans cette sous-section de faire une analyse de l'utilisation des formations sanitaires dans la Commune par les ménages. Il est nécessaire à ce niveau d'analyser la répartition dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence ; les raisons de ce choix et l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée par les ménages pour l'obtention des soins de santé

La repartions des ménage dans les centre de formation sanitaire sont un peu plus améliorer en milieu urbain qu'en milieu rural on peut retrouver environ 99.6 % dans l'ensemble les centre de sante prive confessionnel sont moins représenter en milieu rural .0% mais ont peu retrouvé une bonne proportion dans la commune de DOUME

Tableau 3. 17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	**Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge**			
	Public	Privé laïc	Privé confessionnel	Total
Urbain	91,5	3,4	5,1	100,0
Rural	99,6	,4	,0	100,0
Ensemble	**97,9**	**1,1**	**1,1**	**100,0**

Source : Enquête CCAP2, Doumé2022

Le tableau 3.18 qui représente les raisons de choix de centre sante et selon les strates de résidence selon le tableau on peut observer qu'en milieu urbain 60,0 % de ménages préfères les formations à cause de la distance, par contre en milieu rural ce n'est pas le cas, les populations parcourent de longue distance pour se rendre dans les formations sanitaitaires. Les ménages de la zone rurale laquant a eu sont satisfait de la qualité des soins qui leur sont offertes à 100,0 % or ceux de la zone urbaine ne sont pas du meme avis

Tableau 3. 18 : **Proportion** (%) **des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé**

Milieu de residence	Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
	Distance	Coat	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres à préciser
Urbane	60.0	0.0	0.0	0.0	20.0	20.0	60.0
Rurales	0.0	0.0	100.0	100.0	0.0	0.0	0.0
Total	50.0	0.0	16.7	16.7	16.7	16.7	50.0

Enquête CCAP2, Doumé 2022

.

Il ressort dans l'analyse du le tableau 3.19 que 76.4% des ménages de la zone urbaine fréquentent et ont pour principale formation sanitaire publique l'hôpital de district tandis que56, 6% des ménages fréquentent un centre de santé intégré (CSI) en zone rurale. Toutefois, malgré la présence d'un Hôpital régional, certains ménages préfèrent se rendre au centre de santé intégré (CSI) soit 21,8% des ménages

Tableau 3. 19 : Répartition (%) **dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**

Milieu de residence	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ?				
	CS/CSI	Hospital/CMA	Hôpital de district	Hôpital de régional	Total
Urbaine	21,8	0,0	76,4	1,8	100,0
Rurale	56,6	0,9	42,5	0,0	100,0
Total	49,8	0,7	49,1	0,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, cDoumé2022

Tableau 3. 20 : **Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Urbain	60.0	40.0	100.0	19720.8	111.5
Rural	69.9	30.1	100.0	5127.5	122.4
Ensemble	68.0	32.0	100.0	7983.8	120.2

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

En milieu urbain comme en milieu rural, la majorité des ménages déclarent que la principale formation sanitaire publique fréquentée est la plus proche 60.0% en milieu urbain et 69.9% en milieu rural. Ceci pourrait s'expliquer par le fait que chaque quartier/village de la Commune se retrouve dans au moins une zone de couverture des différents centres de santé publics existant.

Ceci dit, si le temps moyen pour se rendre à une formation sanitaire tourne autour de 111.5 minutes en zone urbaine et 122.4 en zone rurale, la distance moyenne parcourue elle, semble moins grande en espace urbain que celle parcourue en milieu rural. Si cette situation se justifiant par le fait qu'en zone rurale un CSI peut couvrir plusieurs localités parfois très distantes, elle soulève le problème du faible nombre des infrastructures sanitaires existant dans certaines localités de la Commune.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

La caractérisation du petit matériel utilisé porte principalement sur l'existence ou non du petit matériel de soins dans les formations sanitaires. Le tableau 3.20

ci-après fait état de la proportion (%) des ménages pour qui on retrouve le petit matériel dans les principales formations sanitaires publiques fréquentées pour l'obtention des soins.

La caractérisation du petit matériel utilisé porte principalement sur l'existence ou non du petit matériel de soins dans les formations sanitaires. Le tableau 3.21 ci-après fait état de la proportion (%) des ménages pour qui on retrouve le petit matériel dans les principales formations sanitaires publiques fréquentées pour l'obtention des soins.

De manière générale, pour l'ensemble des ménages aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine, l'ensemble du petit matériel nécessaire à l'administration des soins reste disponible dans les différentes formations sanitaires publiques qu'ils fréquentent

Tableau 3. 21 : **Proportion** (%) **des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	*Seringues*	*Alcool*	*Coton*	*Bétadine*	*Thermomètre*	*Tensiomètre*	*Balance*	*Gants*	*Autres*
Urbain	98.2	96.4	98.2	100.0	100.0	98.2	98.2	100.0	98.2	96.4
Rural	98.7	91.6	96.5	98.2	93.8	88.1	85.0	82.7	98.7	91.6
Ensemble	98.6	92.5	96.8	98.6	95.0	90.0	87.5	86.1	98.6	92.5

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Le tableau suivant traite du montant des frais déboursés par les usagers dans les principales formations sanitaires publiques fréquentées pour l'obtention des soins

Selon les ménages, le montant moyen des frais payés pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins s'élève à près de 713.2 FCFA14.5% des ménages en zone urbaine et 37.2% des ménages en zone rurale trouvent ce montant élevé.

Par ailleurs, une moyenne de 7.5% des ménages, déclarent que d'autres frais non autorisés sont exigés dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins ; ce qui quoique n'étant qu'une proportion minime, soulève tout de même le problème du non-respect de certaines normes des services publics par certains agents de ces services. Quoiqu'il en soit, en moyenne 48.4% des ménages jugent malgré tout l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins comme étant ''Bon'' tandis que 43.8% de ces derniers le jugent ''Passable'' et, 7.8% ''Mauvais''.

Tableau 3. 22 : **Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant**

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbain	870.9	14.5	3.6	41.8	50.9	7.3	100.0
Rural	674.8	37.2	8.4	50.0	42.0	8.0	100.0
Ensemble	713.2	32.7	7.5	48.4	43.8	7.8	100.0

Source : Enquête CCAP2, Doumé2022

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Au regard de la description faite sur l'offre des services sanitaires publics dans la Commune de Doumé, il est important de se demander quelle est l'appréciation faite par les ménages sur ces services et quel est le niveau de satisfaction de ces derniers par rapport à l'offre des services de santé publics qui leur est faite dans la Commune.

Le tableau 3.23 ci-dessous présente la proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles et la proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins tandis que le tableau 3.24 lui traite de la non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins par les ménages et des raisons de cette insatisfaction.

Selon ces proportions, 68,70% des ménages soit la majorité de ceux-ci en moyenne, déclarent que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité sont toujours disponibles dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins. Par ailleurs, 76,50% des ménages en moyenne déclarent que la plupart des problèmes de santé sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins.

Tableau 3. 23 : **Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins**

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbain	49,10	72,70
Rural	73,50	77,40
Ensemble	**68,70**	**76,50**

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

Dans la commune, 10,9% des ménages en milieu urbain et 8,4% des ménages en milieu rurale déclarent n'être pas satisfaits des soins administrés par la principale formation sanitaire fréquentée ; soit une moyenne de 8,9 ménages non satisfaits. Cette proportion n'est certes pas très grande mais, elle n'en demeure pas moins préoccupante et appelle à la mise en œuvre d'actions concrètes visant à accroitre le niveau de satisfaction des ménages en matière de services sanitaires

Tableau 3. 24 : **Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins**

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du personnel de la	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l' accès aux soins de santé	Autres
Urbain	10,9	33,3	16,7	16,7	,0	33,3	50,0	33,3	50,0	50,0	33,3
Rural	8,4	84,2	42,1	52,6	10,5	57,9	52,6	21,1	47,4	57,9	5,3
Ensemble	8,9	72,0	36,0	44,0	8,0	52,0	52,0	24,0	48,0	56,0	12,0

Source : Enquête CCAP2, Doumé2022

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Ces actions consistent principalement aux engagements que les ménages de la Commune de DOUME entendent prendre en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé. Le tableau 3.25 ci-après fait état de la proportion (%) des ménages qui s'engagent d'une manière comme une autre à la réalisation de cet objectif.

Tableau 3. 25 : **Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion** (%) **des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence**

Milieu de résidence	**Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :**													
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/ Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé			Autres
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l' Etat pour l' extension et l' équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l' Etat pour la réhabilitation et l' équipement des formations sanitaires	Redynamisation du COSA/COGE	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l' infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l' affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Urbain	9.1	7.3	12.7	9.1	50.9	80.0	40.0	34.5	14.5	1.8	3.6	1.8	9.1	
Rural	44.2	14.6	21.7	15.9	21.7	30.5	20.8	19.5	8.0	.9	.4	.4	44.2	
Ensemble	37.4	13.2	19.9	14.6	27.4	40.2	24.6	22.4	9.3	1.1	1.1	.7	37.4	

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

Il ressort de ce tableau qu'en milieu urbain les engagements des ménages sont plus axés vers l'amélioration de la gestion des formations sanitaires. En effet, la plus grande proportion des ménages (40,20%) disent pouvoir intervenir en faveur de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements. Cela démontre que les formations sanitaires fréquentées par les ménages présentent non seulement une insuffisance en matière de matériel de soins, en matière de fonctionnement de certains de ces matériels existant mais aussi en terme de capacité d'accueil et de prise en charge des malades ; d'où la nécessité d'une intervention dans ces domaines de la part des services compétents afin d'améliorer la qualité des services rendus aux ménages qui pourront alors trouver plus grandes satisfaction en ces services qu'offrent les formations sanitaires qu'ils fréquentent.

III.4 Services de l'éducation

L'enquête a révélé l'existence dans la Commune des trois premiers cycles d'enseignement : maternelle, primaire et secondaire. Leur répartition spatiale ne serait cependant pas homogène à travers a Commune. Cette répartition inégale peut justifier la distance parcourue par les élèves de la Commune pour aller à l'école. Cette section traite principalement du taux de fréquentation scolaire dans la Commune, de l'accessibilité des écoles publiques dans la commune, des caractéristiques de l'environnement scolaire, du coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école, de l'appréciation du service de l'éducation par cycle et des actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation dans la commune

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune

La fréquentation scolaire dans la Commune renvoi pour l'essentiel à la répartition (%) des enfants dans les Ménages dans les différents cycles d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence dans la Commune (tableau 3.26) ; des raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire (tableau 3.27) et de la répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public.

Tableau 3. 26 : **Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence**

Milieu de résidence		
Strate de résidence	Urbaine	72,5
	Rurale	62,9
	Total	64,9

Milieu de résidence	Cycle d'enseignement																							
	Maternel				Primaire				Secondaire 1er cycle				Secondaire 2ème cycle				Professionnelle		Autre		Total			
	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total	Public	Total	Public	Total	Public	Privé Laïc	Privé Confessionnel	Total
Urbaine	58,3	16,7	25,0	100,0	79,6	6,1	14,3	100,0	77,8	11,1	11,1	100,0	86,7	13,3	,0	100,0	,0	,0	100,0	100,0	77,9	9,5	12,6	100,0
Rurale	81,5	11,1	7,4	100,0	88,4	4,0	7,6	100,0	96,1	,0	3,9	100,0	88,6	8,6	2,9	100,0	100,0	100,0	,0	,0	89,1	4,5	6,4	100,0
Total	74,4	12,8	12,8	100,0	86,6	4,5	8,9	100,0	91,3	2,9	5,8	100,0	88,0	10,0	2,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	86,5	5,7	7,9	100,0

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

D'après le tableau ci-dessus, la quasi-totalité des ménages envoient leurs enfants dans l'ordre d'enseignement public que ce soit dans le cycle d'enseignement maternel, primaire, secondaire et même professionnelle. Cette situation qui s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural tire son explication principalement du coût des frais de scolarité qui est jugé par la grande majorité des ménages comme étant plus accessible dans les établissements publics que dans les établissements privés

Bien que le plus grand nombre de ménages selon le tableau 3.27 ci-dessus, préfère envoyer leurs enfants fréquentés dans des établissements scolaires de l'ordre d'enseignement public, certains ménages dans la commune ayant des enfants qui vont à l'école, préfèrent eux au contraire envoyé leurs enfants fréquentés dans des établissements de l'ordre d'enseignement privé. Plusieurs raisons justifient ce choix.

En effet, pour ceux des ménages qui préfèrent envoyer leurs enfants fréquenter dans des établissements de l'ordre d'enseignement privé plutôt qu'au public, les raisons de ce choix proviennent en moyenne de l'éloignement des établissements, du coût des frais de scolarité et de la qualité de l'éducation. Ainsi, selon **16.4**% des ménages en moyenne, l'éloignement est l'élément qui vient justifier ce choix ; par contre, pour **32.7** % des ménages en moyenne, il s'agit plutôt du coût des frais exigibles ; alors que pour **100.0**% des ménages en moyenne, ce choix trouve sa justification sur la qualité de l'éducation donnée.

Il ressort dès lors que le plus grand nombre de ménage de la Commune, la qualité de l'éducation donnée dans les établissements privés est meilleur que celle donnée dans les établissements de l'ordre d'enseignement public ; d'où l'intérêt de l'amélioration de ce service dans cet ordre d'enseignement.

Tableau 3. 27 : **Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire**

Milieu de résidence	**Raisons de préférence du privé au public**		
	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Urbain	4.8	42.9	100.0
Rural	23.5	26.5	100.0
Ensemble	**16.4**	**32.7**	**100.0**

Source : Enquête CCAP2, doumé 2022

Selon ce tableau, en moyenne 28,88% des ménages déclarent l'existence d'un établissement scolaire public dans le cycle d'enseignement maternel dans leur localité ; 29,24% des ménages déclarent l'existence d'un établissement scolaire public dans le cycle d'enseignement primaire ;

Selon ce tableau, en moyenne *41.8*% des ménages déclarent l'existence d'un établissement scolaire public dans le cycle d'enseignement maternel dans leur localité ; 48.3% des ménages déclarent l'existence d'un établissement scolaire public dans le cycle d'enseignement primaire ; 10.2% des ménages déclarent l'existence d'un établissement scolaire public dans le cycle d'enseignement secondaire. Ces données révèlent l'existence d'au moins un établissement scolaire public appartenant à chaque cycle d'enseignement dans la Commune.

Par ailleurs, en moyenne 96,4% des ménages qui déclarent la proximité du ménage à au moins un établissement scolaire public disponible dans le village / quartier.

Tableau 3. 28 : **Répartition** (%) **des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public**

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	**Milieu de résidence**			**Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier**		
	Urbain	Rural	Total	Oui	Non	Total
Maternel	*13.6*	*49.1*	*41.8*	*95.8*	*4.2*	*100.0*
Primaire	22.0	51.3	48.3	97.7	2.3	100.0
Secondaire	5.1	11.5	10.2	96.6	3.4	100.0
Formation professionnelle	.0	.9	.7	50.0	50.0	100.0
Total	10.2	28.2	24.5	96.4	3.6	100.0

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Il faut dire que la répartition inégale en établissements scolaires des différents cycles d'enseignements de la commune vient en quelque sorte justifier la variation des distances parcourues par les élèves de la commune pour se rendre à l'école. En effet, les ménages situés à proximité des établissements fréquentés déclarent que leurs enfants mettent moins de temps à se rendre à l'école ; ce qui n'est pas le cas des ménages situés à plus grande distance.

A cet effet, dans le cadre de cette enquête, les ménages enquêtés qui ont des enfants en cycle de maternelle déclarent que ceux-ci parcourent en moyenne une distance **73.7** mètres de distance pour se rendre à l'école maternelle la plus proche ; pour un temps moyen de 2,6 minutes pour s'y rendre. Pour ce qui est des ménages qui ont des enfants en cycle primaire la moyenne de distance parcourue par les enfants appartenant aux ménages qui ont des enfants inscrit en cycle primaire est de 385.3mètres, pour un temps moyen de 23.2 minutes de marche pour s'y rendre. Par ailleurs pour les ménages ayant des enfants dans les cycles secondaire et en cycle de formation professionnelle, les distances moyennes parcourues par leurs enfants est de 694,64 mètres,

998.0mètres et 7,0 mètres respectivement pour des temps de marche de 19.1 minutes pour le secondaire et 0,1 minute pour les établissements de formation professionnelle.

Au final, au-delà de 5km, la proportion des ménages enquêtés dont les enfants doivent parcourir cette distance pour se rendre à l'école est marginale pour les cycles maternel et primaire, car obligés de faire fi des risques encourus par ces derniers sur le chemin de l'école, ces ménages n'ont d'autre choix que d'envoyer leurs enfants bien assez loin de leur lieu d'habitation compte tenu de l'inexistence de ces établissements près de leur ménage ou de leur localité.

Tableau 3. 29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	**Milieu de résidence**				***Total***	
	Urbain		*Rural*			
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
Maternel	*73.3*	*2.4*	*73.8*	*2.7*	**73.7**	**2.6**
Primaire	443.6	10.9	370.0	26.4	385.3	23.2
Secondaire	534.3	9.3	1119.0	21.7	998.0	19.1
Formation professionnelle	.0	.0	.1	.1	7.0	.1
Total	262.8	5.6	392.9	12.7	366.0	11.3

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

Il faut dire que ces caractéristiques ont un impact sur le choix des chefs de ménages d'envoyer leurs enfants dans tel ou tel établissement d'enseignement. Il s'agira dès lors d'analyser les tableaux 3.30, 3.31 et 3.32 qui traitent respectivement de la proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par le cycle d'enseignement, du nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et l'appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle, et de la proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence d'autre part.

Tableau 3. 30 : **Proportion** (%) **des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement**

Cycle disponible		Strate de résidence											
		Urbaine				Rurale				Total			
		à un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	à un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires	à un cycle complet	A une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
cycle	Maternel	6,8	6,8	6,8	1,7	6,2	4,4	6,6	1,8	6,3	4,9	6,7	1,8
	Primaire	39,0	35,6	39,0	10,2	35,0	27,9	34,1	7,5	35,8	29,5	35,1	8,1
	Secondaire	30,5	30,5	30,5	,0	22,6	19,5	22,6	,0	24,2	21,8	24,2	,0
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,4	,4	,0	,0	,4	,4	,0
	Total	19,1	18,2	19,1	3,0	15,9	13,1	15,9	2,3	16,6	14,1	16,6	2,5

D'après le tableau ci-dessous, en milieu urbain, 6,8% des ménages déclarent que les établissements du cycle maternel sont à cycle complet. Cela revient à dire que selon la grande majorité des ménages, les établissements du cycle maternel sont à cycle incomplet. Par ailleurs, pour cette même catégorie de ménage, les établissements du cycle maternel n'ont pas de salles de classe pour chaque niveau (6,8% des ménages) de même que le nombre de bancs pour faire asseoir tous les élèves est insuffisant 6,8% des ménages. Enfin, pour 1,7% des ménages, on ne procède pas à la distribution des livres solaires dans les établissements du cycle maternelle.

Pour ce qui est des établissements du cycle primaire, un peu moins de la moitié des ménages (39,0%) déclarent que les établissements primaires fréquentés par leurs enfants ; sont à cycle complet ; ont une salle par niveau de classe (35,6%) ; ont suffisamment de banc pour asseoir tous les élèves (39,0%) et, procèdent à la distribution des livres 10,2%). Ce phénomène observé auprès des ménages ayant des enfants qui fréquentent des établissements primaire s'observe également auprès des ménages ayant leurs enfants fréquentant des établissements secondaires.

Enfin, pour les ménages dont les enfants fréquentent des établissements de formation professionnelle, aucun de ceux-ci ne n'est à cycle complet ; la quasi-totalité n'a pas de salle de classe par niveau, encore moins de bancs pour faire asseoir tous les élèves, et on n'y procède pas à la distribution des livres scolaires.

L'ensemble de ces données permettent de ressortir plusieurs manquements au niveau des services de l'éducation dans la Commune de Doumé:

- L'insuffisance des salles de classe ;
- L'insuffisance des équipements;

L'absence de distribution des manuels scolaires.

Tableau 3. 31: **Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle**

Cycle d'enseignement	**Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement**	**Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe**			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	45.2	68.2	3108	.0	100.0
Primaire	42.6	61.9	27.6	10.5	100.0
Secondaire 1er cycle	59.5	78.6	20.0	1.4	100.0
Formation professionnelle	216.0	100.0	.0	.0	100.0
Total	48.8	68.7	25.3	6.1	100.0

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

Selon le tableau 3.31 ci-dessus, le nombre moyen d'élève par salle de classe dans les établissements tourne autour de la cinquantaine. En effet, d'après les ménages enquêtés ce nombre est égal à peu près 45,2 en cycle maternelle ; 42,6 en cycle primaire ; 59 au cycle secondaire 1er cycle ; et 216 dans les cycles de formation professionnelles.

Par ailleurs, selon 68.2% des ménages enquêtés les enseignants en cycle maternelle sont réguliers ; pour 61.9 % des ménages, les enseignants en cycle primaire sont réguliers ; tandis que 27.6% de ceux-ci pensent qu'ils le sont moyennement.

Ceci permet de relevé la forte présence des enseignants dans les différents cycles de formation scolaire dans la Commune de DOUME.

Tableau 3. 32 : **Proportion** (%) **dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence**

Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle d'enseignement	**Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE**			**Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE**				
	Urbain	Rural	Total	Non-respect des horaires	Durée des réunions	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres
Maternel	/	/	0,0	80,0	0,0	20,0	0,0	20,0
Primaire	/	/	1,8	20,0	0,0	,0	0,0	80,0
Secondaire	/	/	1,8	50,0	0,0	10,0	0,0	50,0
Formation professionnelle	/	/	0,0	80,0	0,0	20,0	0,0	20,0

Source : Enquête CCAP2, Doumé2022

Cycle disponible		*Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE*				
		Non-respect des horaires	*Durée*	*Réunion d'information et non d'échanges*	*Non reddition des comptes*	*Autres (à préciser)*
cycle	*Primaire*	*80,0*	*,0*	*20,0*	*,0*	*20,0*
	Secondaire	*20,0*	*,0*	*,0*	*,0*	*80,0*
	Total	*50,0*	*,0*	*10,0*	*,0*	*50,0*
Source : Enquête CCAP2, commune 2022						

Le tableau 3.32 traite de la proportion des ménages qui ne participent pas aux réunions de l'APEE et des raisons de cette non-participation

D’après ces données, aucun ménages ne participent pas aux réunions de l’APEE en cycle maternelle ; 1,8 % de ménages ne participent pas à ces réunions en cycle primaire tandis que 1,8% ne le font pas au secondaire, par contre tous les ménages participent aux réunions de l’APEE dans l’établissement de formations professionnelles.

Si les raisons de la non-participation de certains ménages même minoritaire dans l’ensemble tourne principalement autour du fait que ces réunions sont des réunions d’information et non d’échange ; ou encore de la durée de celles-ci et du non-respect des horaires, cette situation laisse tout de même ressortir la forte participation des ménages aux réunions organisées par l’association des parents d’élève et des enseignants dans la Commune de Doumé.

III.4.4 Coût de l’éducation et gestion des ouvrages de l’école

Malgré la gratuité de l’école primaire publique décrétée par le chef de l’Etat le 19 février 2001, la quasi-totalité des ménages enquêtés ayant un ou plusieurs enfants fréquentant le cycle primaire déclare payer des frais d’inscription ; lesquels sont en réalité des contributions exigibles par l’APEE. Le montant payé pour l’inscription quant à lui varie d’une école à une autre et représente tout de même une dépense cumulée de l’ordre de 7863 et 2590FCFA pour les cycles maternel et primaire respectivement et de 11578 au secondaire.

Que ce soit en cycle maternelle, primaire ou encore au secondaire, la plupart des ménages enquêtés *(*31,8*% au cycle maternelle ;* 28,6*% en cycle primaire ;* 60,0*% au secondaire)* ont la perception que les montants des frais d’inscription exigés dans les établissements scolaires de la commune sont élevés tel que le présente le tableau 3.33 ci-dessous.

Par ailleurs, 0,70% des ménages ayant des enfants qui fréquentent en cycle maternelle, déclarent avoir payé autre chose en plus des frais exigibles d’éducation ; ce pourcentage est de 2,1% des ménages ayant des enfants qui fréquentent en cycle primaire, de 2,5% pour ceux des ménages ayant des enfants qui fréquentent en cycle secondaire et de 0% pour le cycle de formation professionnelle.

Tableau 3. 33: **Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence**

Cycle disponible		Dépense moyenne (FCFA)			Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
					Elevé	Raisonnable	Faible	
		Quel est le Montant de l'inscription	Quel est le Montant de l'APEE	Quel est le Montant total des autres frais				
cycle	Maternel	10227,3	7863,6	4181,8	31,8	68,2	,0	0,7
	Primaire	2590,5	3784,8	1885,8	28,6	67,6	3,8	2,1
	Secondaire	14276,2	11578,6	8084,3	60,0	40,0	,0	2,5
	Formation professionnelle	27000,0	7500,0	19500,0	100,0	,0	,0	0,0
	Total	7693,6	7012,1	4421,2	40,4	57,6	2,0	1,3

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

Au final, l'accès à l'éducation a un coût quel que soit le cycle d'enseignement dans la commune de DOUME

Pour ce qui est des ouvrages endommagés, la plupart des ménages déclarent que ceux-ci sont en grande parti remis en service par l'APEE que ce soit en cycle maternelle, primaire, secondaire ou professionnelle. Ces déclarations tiennent du fait que certains ménages ne perçoivent pas l'intervention des autres acteurs déclarés de la réfection des ouvrages endommagés dans le secteur de l'éducation. Le tableau 3.34 suivant permet de ressortir effectivement l'implication de l'APEE dans tous les cycles de formation scolaire existant dans la Commune de DOUME. Cependant, le Maire, les organisations du village, les MINEDUN/MINESEC/MINEFOP et autres acteurs interviennent également dans ce cadre ; bien que l'intervention de ceux-ci soit pratiquement minime pour les ménages enquêtés.

Tableau 3. 34 : **Proportion** (%) **des ménages déclarant que les ouvrages** (**points d'eau, salles de classe, latrines, etc**.) **endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement**

Cycle disponible		Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires (à préciser)
cycle	Maternel	5,6	0,0	1,8	0,0	0,0	1,1
	Primaire	29,5	3,9	3,2	0,7	0,4	4,2
	Secondaire	23,2	2,5	1,1	0,4	0,0	1,1
	Formation professionnelle	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Total	14,6	1,6	1,5	0,3	0,1	1,6

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

Cycle disponible		Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		L'APEE	Le Maire (Commune)	Une organisation du village	Le MINEDUB/MINESEC/ MINEFOP	Les Elites	Autres partenaires (à préciser)
cycle	Maternel	5,6	,0	1,8	,0	,0	1,1
	Primaire	29,5	3,9	3,2	,7	,4	4,2
	Secondaire	23,2	2,5	1,1	,4	,0	1,1
	Formation professionnelle	,4	,0	,0	,0	,0	,0
	Total	14,6	1,6	1,5	,3	,1	1,6

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

L'appréciation des services de l'éducation dans le cadre de cette étude, est prise sur l'angle de la perception que les ménages ont par rapport à ces services dans leur localité. Il leur a été demandé s'ils sont satisfaits, insatisfaits ou indifférents des services de l'éducation dans leur village/quartier.

Tableau 3. 35 : **Proportion** (%) **des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction**

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :											
		Eloignement de l' établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d' équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du Personnel	Ponctualité du personnel	Qualité des enseignements dispensés	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Coûts élevés de la scolarité	Autre
Maternel	1,1	33,3	,0	66,7	100,0	66,7	66,7	100,0	66,7	66,7	66,7	66,7	33,3
Primaire	5,3	6,7	26,7	26,7	20,0	26,7	26,7	53,3	26,7	40,0	26,7	26,7	26,7
Secondaire	1,8	40,0	20,0	0,0	20,0	0,0	20,0	40,0	0,0	40,0	60,0	60,0	20,0
Formation professionnelle	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

Cycle disponible		Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
		Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité	Ponctualité	Qualité des enseignements	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autres (à préciser)
cycle	Maternel	33,3	,0	66,7	100,0	66,7	66,7	100,0	66,7	66,7	66,7	33,3
	Primaire	6,7	26,7	26,7	20,0	26,7	26,7	53,3	26,7	40,0	26,7	26,7
	Secondaire	40,0	20,0	,0	20,0	,0	20,0	40,0	,0	40,0	60,0	20,0
	Formation professionnelle	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0	,0
	Total	16,7	20,8	25,0	29,2	25,0	29,2	54,2	25,0	41,7	41,7	25,0

Pour la maternelle, 1,1% des ménages déclarent être non-satisfait des services d'éducation fournis par les établissements où vont leurs enfants. La grande majorité des ménages déclare cependant être satisfaits ou indifférents des services de l'éducation. Il en va de même au primaire où juste 5,3 % des ménages déclarent être insatisfaits des services de l'éducation de ce cycle d'enseignement dans la Commune ; tandis qu'au secondaire, 1,8% de ménages sont insatisfaits des services de l'éducation de ce niveau d'enseignement.

Plusieurs raisons viennent justifier cette insatisfaction de la part des ménages dans la Commune de Doumé :

- Eloignement de l'établissement ;
- Insuffisance de salles de classe ;
- Insuffisance d'équipements ;
- Insuffisance des écoles ;
- Assiduité du Personnel ;
- Ponctualité du personnel ;
- Qualité des enseignements dispense ;
- Absence de distribution de manuels scolaires ;
- Mauvais résultats ;
- Coûts élevés de la scolarité.

Quoiqu'il en soit, Insuffisance des écoles et qualité des enseignements dispensés constituent les raisons majeures de la non-satisfaction des ménages pour le cycle maternelle (100%) ; cette raison associée à la qualité des enseignements dispensés constitue également la raison majeure de l'insatisfaction en cycle primaire (53,3%).

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Ces actions portent principalement sur les engagements que prennent les ménages au niveau communal (tableau 3.36) et communautaire (tableau 3.37) en vue d'améliorer les services rendus dans le secteur de l'éducation au niveau de la Commune.

Tableau 3. 36 : **Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation**

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle disponible		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
		Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	
Cycle	Maternel	0,7	3,9	4,9	1,1	2,5	3,9	0,0
	Primaire	6,0	22,5	16,5	8,1	8,8	15,1	0,0
	Secondaire	3,2	14,7	11,2	4,6	4,2	7,0	0,0
	Formation professionnelle	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,4	0,0
	Total	2,5	10,3	8,2	3,4	3,9	6,6	0,0

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence								
Cycle disponible		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
		Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'école maternelle
cycle	Maternel	,7	3,9	4,9	1,1	2,5	3,9	,0
	Primaire	6,0	22,5	16,5	8,1	8,8	15,1	,0
	Secondaire	3,2	14,7	11,2	4,6	4,2	7,0	,0
	Formation professionnelle	,0	,0	,4	,0	,0	,4	,0
	Total	2,5	10,3	8,2	3,4	3,9	6,6	,0
Source : Enquête CCAP2, commune 2022								

Il ressort de ce tableau que la majeure partie des ménages (4,9%) ayant des enfants dans le cycle maternelle, est prêt à s'engager à faire un suivi rapproché des relations parents/enseignants. Au primaire, 22,5% qui constituent la majeure partie des ménages déclarent qu'ils vont sensibiliser les enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle. Pour ce qui est du secondaire et des formations professionnelles, 14,7% des ménages sont prêt à sensibiliser les enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle et 0,4%, pour plaidoyer pour l'affection du personnel

Pour ce qui est du tableau 3.37 de la proportion des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation, la majeure partie des ménages de la Commune de Doumé ayant des enfants dans le cycle maternelle déclare être à mesure de participer aux activités de l'école ; il en est de même au primaire, au secondaire et pour ce qui est des formations professionnelles.

Pour ce qui est des primes aux bons enseignants, de la dénonciation des enseignants indélicats, du renforcement des relations parents-enseignants, de l' acquittement des cotisations, du renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE, de la diffusion des comptes rendus de la

gestion de l'APEE, de la diffusion des bonnes pratiques, du contrôle de la présence régulière des enseignants ou d'autres pratiques, les ménages enquêtés semble très peu engager à poser ces actions dans ce cadre. La figure ci-après illustre ces faits :

Tableau 3. 37 : **Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation**

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle disponible		Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
		Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	Dans laquelle de
cycle	Maternel	0,7	3,9	4,9	1,1	2,5	3,9	0,0
	Primaire	6,0	22,5	16,5	8,1	8,8	15,1	0,0
	Secondaire	3,2	14,7	11,2	4,6	4,2	7,0	0,0
	Formation professionnelle	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,4	0,0
	Total	2,5	10,3	8,2	3,4	3,9	6,6	0,0

Source : Enquête CCAP2, Doumé2022

III.5 Fourniture des services communaux

La commune de Doumé comme toutes autres institutions communales au Cameroun offre à ses usagers des services multiples et divers dans le but de satisfaire leurs besoins. La présente enquête s'est à cet effet intéressée à l'offre des services communaux à ses usagers et à la perception que ceux-ci ont de ces services mis à leur disposition.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Elle porte sur l'identification des services rendus par la Commune, le taux de sollicitation de ces services par les ménages, l'appréciation faite par ceux-ci sur la qualité de l'accueil réservé pour la réalisation de ces services et sur le temps mis par la Commune pour satisfaire les usagers.

Il ressort des résultats de l'enquête que les populations de la commune de Doumé ne sollicitent pas assez les services communaux. En effet, selon les résultats de l'enquête, la proportion des ménages ayant demandé un service à la mairie est très faible tant globalement que par service offert. Par exemple, on peut voir que les services les plus sollicités par les usagers sont ceux relatifs à l'établissement des actes de naissance qui sont sollicités par 16,1% des ménages. Le second service sollicité par 3,2% étant celui de la Légalisation des documents officiels. Le reste étant très peu ou pas du tout sollicité comme le démontre le graphique suivant qui fait état de la proportion des ménages ayant demandé le service à la Commune

Tableau 3. 38 : **Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service**

Service communal	Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois	Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon
Acte de naissance	16,1	10,2
Acte de décès	2,5	2,1
Acte de mariage	2,5	2,5
Légalisation des documents officiels	3,2	3,2
Délivrance des documents d'Urbanisme	0,0	0,0
Aménagement des voiries	0,4	0,0
Gestion des déchets /assainissement	0,0	0,0
Hygiène et salubrité	0,7	0,4
Aménagement des espaces verts et de loisir	1,1	0,7
Transport public	0,0	0,0
Eclairage public	3,2	1,8
Aménagement des aires de jeux	1,1	0,7
Certificat de domicile	0,0	0,0
Validation des plans de localisation	0,0	0,0
Authentification des documents	1,4	1,1
Informations	1,4	1,1
Autres	1,8	0,7

Service communal		Temps mis pour obtenir le service communal							
		Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ?							
		En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
Service	Acte de naissance	56,5	0,0	0,0	4,3	0,0	13,0	26,1	100,0
	Acte de décès	14,3	14,3	14,3	14,3	14,3	14,3	14,3	100,0
	Acte de mariage	14,3	0,0	0,0	42,9	0,0	42,9	0,0	100,0
	Légalisation des documents officiels	0,0	22,2	66,7	11,1	0,0	0,0	0,0	100,0
	Aménagement des voiries	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	100,0
	Hygiène et salubrité	50,0	0,0	0,0	50,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	Aménagement des espaces verts et de loisir	0,0	0,0	33,3	33,3	0,0	0,0	33,3	100,0
	Eclairage public	44,4	0,0	0,0	11,1	22,2	11,1	11,1	100,0
	Aménagement des aires de jeux	0,0	0,0	0,0	33,3	0,0	0,0	66,7	100,0
	Authentification des documents	0,0	25,0	0,0	25,0	25,0	25,0	0,0	100,0
	Informations	50,0	25,0	0,0	25,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	Autres	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Doumé 2022

Service communal		Temps mis pour obtenir le service communal							
		En cours	Minute	Heure	Jour	Semaine	Mois	Année	Total
service	Acte de naissance	56,5	,0	,0	4,3	,0	13,0	26,1	100,0
	Acte de décès	14,3	14,3	14,3	14,3	14,3	14,3	14,3	100,0
	Acte de mariage	14,3	,0	,0	42,9	,0	42,9	,0	100,0
	Légalisation des documents officiels	,0	22,2	66,7	11,1	,0	,0	,0	100,0
	Aménagement des voiries	,0	,0	,0	,0	,0	100,0	,0	100,0
	Hygiène et salubrité	50,0	,0	,0	50,0	,0	,0	,0	100,0
	Aménagement des espaces verts et de loisir	,0	,0	33,3	33,3	,0	,0	33,3	100,0
	Eclairage public	44,4	,0	,0	11,1	22,2	11,1	11,1	100,0
	Aménagement des aires de jeux	,0	,0	,0	33,3	,0	,0	66,7	100,0
	Authentification des documents	,0	25,0	,0	25,0	25,0	25,0	,0	100,0
	Informations	50,0	25,0	,0	25,0	,0	,0	,0	100,0
	Autres	100,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	100,0

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Parmi les ménages enquêtés qui ont demandé des services à la Commune, 80,4% de ceux qui ont sollicité l'établissement d'acte de naissance trouvent long ou très long le temps mis par l'institution pour rendre le service ; tandis qu'environ 0% de ceux qui sollicité la légalisation des documents officiels le déclarent également. Par ailleurs, 100% des ménages enquêtés déclarent que le temps d'attente pour les services d'aménagement des voiries, de gestion des déchets et assainissement et d'éclairage public est très long tandis que 25% des ménages et 25% d'entre eux, déclarent également très long le temps d'attente pour les services d'authentification des documents et le temps d'attente pour bénéficier d'informations de la part de la Commune respectivement.

Les causes liées à ce temps d'attente tournent principalement autour de l'indisponibilité du personnel, la mauvaise organisation des services communaux, l'absence de matériel de travail et d'autres raisons multiples. C'est ce qui ressort du tableau 3.40 ci-après :

Tableau 3. 39 : **Proportion** (%) **des ménages selon le délai pour rendre le service communal**

Service communal		Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service
Service	Acte de naissance	80,4
	Acte de décès	28,6
	Acte de mariage	14,3
	Légalisation des documents officiels	0,0
	Aménagement des voiries	100,0
	Hygiène et salubrité	100,0
	Aménagement des espaces verts et de loisir	66,7
	Eclairage public	77,8
	Aménagement des aires de jeux	66,7
	Authentification des documents	25,0
	Informations	50,0
	Autres	80,0

Service communal								
		Cause du temps long ou très long pour rendre service						
		Personnel indisponible/absent	Absence de matériel de travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	Autres (à préciser)	Total
Service	Acte de naissance	10,8	5,4	2,7	70,3	2,7	8,1	100,0
	Acte de décès	50,0	0,0	0,0	50,0	0,0	0,0	100,0
	Acte de mariage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
	Aménagement des voiries	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
	Hygiène et salubrité	50,0	0,0	0,0	50,0	0,0	0,0	100,0
	Aménagement des espaces verts et de loisir	0,0	0,0	0,0	50,0	0,0	50,0	100,0
	Eclairage public	0,0	71,4	0,0	28,6	0,0	0,0	100,0
	Aménagement des aires de jeux	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
	Authentification des documents	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
	Informations	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
	Autres	0,0	25,0	0,0	25,0	25,0	25,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Doumé2022

De façon générale, les services de la commune sont gratuits. En dehors des prix officiels de certains actes, aucun frais supplémentaire n'est exigé des usagers. Cependant, l'enquête révèle l'existence d'une proportion certes faible de ménages enquêtés qui reconnaissent avoir payé « quelque chose » pour obtenir le service plus rapidement. Ces faits de corruption constituent du même coup l'une des raisons des longues attentes dans la délivrance des différents services. Notons cependant que ces chiffres liés à la corruption incluent une proportion de membres de ménages enquêtés ayant payé et ceci de manière volontaire un pourboire pour obtenir le service demandé. En effet, la corruption qui n'est sommes toutes pas très répandue est

dénoncée par 15,2% des ménages ayant sollicité un acte de naissance. On peut noter que ce phénomène est dénoncé par une proportion 11,1% pour ceux des ménages qui ont sollicité la légalisation de documents. Le phénomène tel que le présente le tableau 3.36 ci-après, s'étend sur certains autres services quoiqu'à des proportions très marginales

Tableau 3. 40 : **Proportion** (%) **des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal**

Service communal		Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Service	Acte de naissance	15,2
	Acte de décès	14,3
	Acte de mariage	0,0
	Légalisation des documents officiels	11,1
	Aménagement des voiries	0,0
	Hygiène et salubrité	0,0
	Aménagement des espaces verts et de loisir	0,0
	Eclairage public	0,0
	Aménagement des aires de jeux	0,0
	Authentification des documents	0,0
	Informations	0,0
	Autres	0,0

Source : Enquête CCAP2, commune 2022

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Cette partie traite de la communication et de l'implication des usagers dans ses actions ou activités par l'institution communale. Le tableau 3.41 ci-après fait état de la caractérisation déclarée des activités de la Commune par les ménages.

D'après le tableau suscité, seulement 13,3 % des ménages dans la Commune de Doumé déclare que l'institution communale fait des communications sur les actions qu'elle programme au cours de l'année. Cette proportion est de 6,3 % des ménages dans l'ensemble pour ce qui est de la communication sur le budget annuel, de 3,2% des ménages sur la communication sur les dépenses et recettes de l'année écoulée et de 35,4% et 41,4% des ménages pour l'accompagnement du village/quartier dans les actions de développement et pour l'implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement respectivement .Ces chiffres font clairement ressortir le fait que pour la grande majorité des ménages dans la commune de Doumé, l'institution communale communique très peu à ses usagers ses actions et projets de développement ; dans lesquelles ceux-ci estime par ailleurs être très peu prise en compte ou encore impliquée.

Tableau 3. 41 : **Proportion** (%) **des ménages selon la caractérisation des activités de la commune**

Service communal	Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	Communication sur le budget annuel	Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière	Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Urbaine	6,8	6,8	1,7	8,5	33,9
Rurale	15,0	6,2	3,5	42,5	43,4
Total	13,3	6,3	3,2	35,4	41,4

Source: Enquête CCAP2, Doumé 2022

III.5.4 Appréciation des services communaux

Dans l'ensemble, 23,9% des ménages sont non satisfaits des services communaux. Le tableau 3.42 fait en effet ressortir le fait que 10,2% et 27,4% des ménages en milieu urbain et rural respectivement déclarent être non satisfait des services communaux. Plusieurs raisons permettent de justifier cet état de chose.

Pour 79,4% des ménages non satisfait dans l'ensemble de la Commune, la raison de leur insatisfaction est liée à la « lourdeur dans le traitement des demandes des usagers » ; 79,4% des ménages déclarent eux par contre que cette raison tient de la « non information des populations de la gestion communale » ; tandis que pour 5,9% des ménages, l' « absentéisme du personnel communal » est la raison de leur insatisfaction. 20,6% d'entre eux pointe du doigt la « corruption et le mauvais accueil des usagers » ; 13,2% des ménages parle du « manque de professionnalisme de la part des agents communaux » ; 25% de la « méconnaissance des actions menées par la Commune

Tableau 3. 42 : **Proportion** (%) **des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction**

Milieu de résidence	**Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux**	**Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :**									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l' exécutif municipal	Indisponibilité de l' exécutif municipal (Maire et ses	Autre
Urbain	10,2	83,3	83,3	33,3	83,3	50,0	50,0	33,3	16,7	16,7	0,0
Rural	27,4	74,2	79,0	3,2	14,5	21,0	9,7	24,2	16,1	8,1	9,7
Ensemble	23,9	75,0	79,4	5,9	20,6	23,5	13,2	25,0	16,2	8,8	8,8

Source: Enquête CCAP2, Doumé 2022

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

L'ensemble des actions des ménages envisagées en vue de l'amélioration de la qualité des services communaux tourne principalement autour de la contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté, l'alimentation et l'exploitation boîtes à suggestion, la participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes), la consultation du babillard de la commune, l'animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires, le suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires, la sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires, l'adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires et enfin la participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune.

D'après ce tableau, la majeure partie des ménages dans l'ensemble (75,4%), déclarent être à mesure de pouvoir s'engager dans l'amélioration de la qualité des services rendus par l'institution communale à travers la contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté. Par ailleurs, 29,8% des ménages disent pouvoir participer aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune tandis que 57,5% de ceux-ci déclarent être à mesure d'y contribuer à travers leur participation aux activités communautaires.

Dans l'ensemble, que ce soit en milieu rural ou urbain, la majeure partie des ménages semble s'intéresser à la communication des informations ou des projets communaux aux usagers des services communaux.

Tableau 3. 43 : **Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale**

	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbaine	57,6	25,4	50,8	57,6	23,7	27,1	39,0	45,8	49,2	0,0
Rurale	80,1	12,4	59,3	15,5	5,3	7,5	20,4	15,5	24,8	0,0
Total	75,4	15,1	57,5	24,2	9,1	11,6	24,2	21,8	29,8	0,0

Source Enquête CCAP2, commune 2022

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

L'implication des populations dans l'offre des services publics développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur localité. Pour ce faire, une mise en commun de leur action facilitera l'élaboration d'un plan d'action qui conduira à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et devra détailler les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport *(l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux).*

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : les critères de sélection des membres du comité de suivi-évaluation, les attributions et rôles du comité de suivi-évaluation, la composition du comité de suivi-évaluation, les indicateurs objectivement vérifiables de suivi-évaluation et reporting des activités.

IV.1.1. Critères de sélection des membres du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- ✓ Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- ✓ Résider de préférence dans la Commune ;
- ✓ Etre disponible ;
- ✓ Avoir une connaissance de la Commune ;
- ✓ Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- ✓ Maîtriser le processus de planification locale ;
- ✓ Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attributions et rôle du comité de suivi – évaluation

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- ✓ Assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- ✓ Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- ✓ Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- ✓ Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- ✓ Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- ✓ Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- ✓ Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- ✓ Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :
- ✓ Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- ✓ Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- ✓ Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- ✓ Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- ✓ Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Par ailleurs,

Le Comité de suivi-évaluation doit tenir des réunions et avoir des séances de travail afin de s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action ;

Il siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire ;

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites ; toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune ;

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invitée à assister aux travaux du Comité, avec voix consultative ;

Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences ; Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3 Composition du comité de suivi –évaluation

Le comité de suivi-évaluation est composé de :

- ✓ 01 président,
- ✓ 01 vice-président,
- ✓ 01 rapporteur,
- ✓ 01 représentant du secteur eau,
- ✓ 01 représentant du secteur santé,
- ✓ 01 représentant du secteur éducation,
- ✓ 01 représentant de la commune : CCC OU CCD,
- ✓ 01 OSC,
- ✓ 01 représentant des COGES.

IV.1.4 Attributions des membres du comité de suivi-évaluation

Le Président, anime le Comité et coordonne ses activités. À ce titre, il convoque et préside les réunions du CCSE. Il est assisté dans ses tâches par le Vice-président du Comité.

Le vice-président, assiste le président dans ses tâches et le suppléer en cas d'absence

Le rapporteur, assure le secrétariat du Comité. À ce titre il :

- Prépare pour soumettre à la signature du président les convocations, invitations et toutes les correspondances ;
- Rédige les procès-verbaux et les comptes rendus des réunions et assemblées générales de la communauté ;
- Conserve les archives de la commune.

Les autres membres apportent leur appui technique dans la mise en œuvre des activités programmées dans le plan d'action des changements.

IV.1.5 Indicateurs de suivi-évaluation et reporting des activités.

Les Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) servent de base à la conception d'un système de surveillance et de mesure des activités. Il s'agit de l'ensemble de variables utilisées pour apprécier et mesurer la progression d'un projet vers ses objectifs. Dans le cadre de cette activité, les indicateurs à prendre en compte par le comité de suivi-évaluation se doivent d'être objectif dans la mesure où ils permettent de vérifier l'efficacité des actions dudit comité et le niveau d'évolution de la perception des services publics par les ménages au niveau communal de façon rigoureuse. Par ailleurs, ces IOV vont faciliter le reporting ou la présentation par le rapporteur du comité des rapports d'activités et des résultats atteints par l'organe de suivi-évaluation. Le tableau ci-après fait état des IOV susceptibles d'être pris en compte par le comité de suivi mis sur pieds

IV.2. Plan d'actions dans les secteurs cibles du ScoreCard

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
Approvisionnement en eau potable										
Améliorer l'accès à l'eau potable dans la Commune de Belabo	Améliorer et renforcer les mécanismes communautaires de gestion/entretien des points d'eau en vue de garantir leur durabilité	Redynamisation des COGES points d'eau existant	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGEs*	*25%*	*100%*	*Commune de Belabo*	*Inventaire ; Comparaison; valeur de référence/ valeur cible Évaluation des taux d'accès*
		Création de nouveau COGES	*Responsable secteur eau*	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de création des COGEs*	*30*	*100*	*Commune de Belabo*	
		Formation / recyclages des GOGES	Responsable secteur eau	*2022*	*2024*	*Rapport / PV de réunion de formation des COGEs*	*10*	*50*	*Commune de Belabo*	
		Mise à disposition des outils de maintenance aux COGES	Responsable secteur eau	*2022*	*2024*	Nature et nombre d'outils mis à la disposition des COGES	0	50	*Commune de Belabo*	
	Accroitre la disponibilité des points d'eau publics fonctionnels dans les quartiers/villages	Réhabilitation des points d'eau défectueux	Responsable secteur eau	2022	2024	Nombre de points d'eau réhabilités et fonctionnels	30% Des points d'eau défectueux	100% Des points d'eau réhabilités et fonctionnels	*Commune de Belabo*	
		Construction des points d'eau supplémentaires dans les quartiers/village	Responsable secteur eau	2022	2024	Nombre de points d'eau supplémentaires construits	30	100	*Commune de Belabo*	

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
Santé										
Améliorer la qualité des services rendus par les formations sanitaires	Faciliter l'accès aux personnels soignants	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2025*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	*District de sante de Belabo*	*Inventaire ; Comparaison; valeur de référence/ valeur cible Évaluation des taux d'accès*
		Amélioration de la qualité de l'accueil dans les formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2025*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	/	/	*District de sante de Belabo*	
	Implication des populations dans la gestion des formations sanitaires	Sensibilisation des populations sur l'importance de leur implication dans l'accès aux soins de santé de qualité	Représentant chef de district de santé	2022	2025	*Rapport / PV des ateliers de sensibilisation ; Nombre d'activité organisée*	/	/	*District de sante de Belabo*	
		Redynamisation des COSA	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2025*	*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COSA*	*50*	*100*	*District de sante de Belabo*	
		Création de nouveaux COSA	Représentant chef de district de santé	*2022*	*2025*	*Rapport / PV de réunion de création des COSA*	*50*	*100*	*District de sante de Belabo*	
		Formation des COSA	Représentant chef de district de santé	*2022 à 2025*		*Rapport / PV de réunion de formation des COSA*	*0*	*50*	*District de sante de Belabo*	

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période	Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
	Améliorer la qualité des infrastructures sanitaires	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Représentant chef de district de santé	*2022 à 2025*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	*0*	*50*	*District de sante de Belabo*	
		Extension des formations sanitaires et renforcement en équipements	Représentant chef de district de santé	*2022 à 2025*	Nombre de formations sanitaires aménagées et équipées	*0*	*100*	*District de sante de Belabo*	
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	Représentant chef de district de santé	*2022 à 2025*	Fiche décharge plaidoyer envoyé	*0*	*50*	*District de sante de Belabo*	
Education									
Améliorer la qualité des services rendus par les services de l'éducation dans	Accroitre la disponibilité des écoles et des salles de classe dans les quartiers/village	Plaidoyer de la commune et des institutions compétentes pour la création et la construction de nouvelles écoles	Responsable secteur éducation	*2022 à 2025*	*Nombre d'école créée*	*70%*	*100%*	*Commune de Belabo*	*Inventaire ; Comparaison; valeur de référence/ valeur cible Évaluation des taux d'accès*

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période	Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
la commune de Belabo	Renforcer les capacités managériales et financière des APEE	Organisation de 3 ateliers de formation annuelle des APEE sur leurs missions et sur la comptabilité simplifiée (1/an pendant 3ans)	Responsable secteur éducation	*2022 à 2025*	*Rapport / PV des ateliers de renforcement des capacités*	*0*	*50*	*Commune de Belabo*	
	Renforcer la disponibilité des équipements en milieu scolaire	Equipement des établissements publics d'enseignement	Responsable secteur éducation	*2022 à 2025*	*Rapport / PV d'équipement des établissements*	*20%*	*100%*	*Commune de Belabo*	
	Réduction et harmonisation du coût des frais de scolarité	Vulgariser les dispositions réglementaires en matière de frais de scolarité	Responsable secteur éducation	*2022 à 2025*	*Nombre de séance de sensibilisation*	*0*	*100%*	*Commune de Belabo*	
Fourniture des services communaux									
Améliorer la qualité des services rendus par l'institution communale	Faciliter les échanges entre l'institution communale et les usagers	Identification et mise sur pied d'un programme de diffusion et d'information des usagers communaux sur les services de la Mairie	CCC ou CCD	*2022 à 2025*	Nombre de séances d'information mis en œuvre	*01*	*05*	*Commune de Belabo*	*Inventaire ; Comparaison; valeur de référence/ valeur cible Évaluation des taux d'accès*
	Restaurer et consolider la confiance des populations envers l'institution communale	Amélioration de la visibilité de l'action communale	CCC ou CCD	*2022 à 2025*	Nombre d'ateliers d'information des populations	*0*	*50%*	*Commune de Belabo*	
		Implication des usagers dans les ateliers de programmation des actions et projets communautaires	CCC ou CCD	*2022 à 2025*	Nombre d'usagers présents à l'atelier	*05*	*50*	*Commune de Belabo*	

Objectif global	Objectifs spécifiques	Action	Responsable	Période	Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
	Améliorer le professionnalisme du personnel communal	Evaluation des heures d'arrivée et de départ des agents communaux	CCC ou CCD	*2022 à 2025*	Fiche d'enregistrement des heures d'arrivée et de départ des agents communaux	*0*	*100%*	*Commune de Belabo*	
		Renforcement des capacités et formation des agents communaux	CCC ou CCD	*2022 à 2025*	Nombre d'ateliers organisés ;	*0*	*50*	*Commune de Belabo*	
		Evaluation hebdomadaire des activités des agents communaux	CCC ou CCD	*2022 à 2025*	Nombre de séances organisées ;	*0*	*100*	*Commune de Belabo*	
	Alléger et accélérer les procédures de gestion des besoins des usagers	Renforcement des capacités des agents communaux	CCC ou CCD	*2022 à 2025*	Nombre de séances de travail organisé ;	*0*	*100%*	*Commune de Belabo*	
		Recrutement d'agents communaux supplémentaires	CCC ou CCD	*2022 à 2025*	Note de recrutement des agents communaux	*0*	*10*	*Commune de Belabo*	
		Amélioration des délais de prise en charge et de gestion des besoins soumis par les usagers	CCC ou CCD	*2022 à 2025*	Nombre de jours réduits dans les délais	*0*	*25*	*Commune de Belabo*	

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Au terme de cette enquête, on peut dire que l'enquête « Scorecard » réalisée dans la commune de Belabo aura permis de capter la perception des populations par rapport aux services qui leurs sont fournis dans les domaines de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et des services communaux. Il en ressort que les usagers de ces services ont une faible appréciation de la qualité des services rendus par les services publics de la commune de Belabo. Cette appréciation vient impacter le niveau de sollicitation de ces services par les populations qui pour la plupart ne perçoivent pas l'action des services publics au niveau communautaire. Par ailleurs, cette enquête aura permis de dégager les points forts et les points à améliorer dans chacun des secteurs cibles ; et de dégager différentes suggestions et recommandations visant à améliorer la situation.

Toutes fois, même si les populations perçoivent très peu l'ensemble des actions menées par les acteurs des services publics dans le but de les satisfaire, on peut dire que ces derniers ont pour souci d'améliorer la qualité de leurs services et de faciliter l'accès des bénéficiaires aux services rendus dans leur secteur d'activité. C'est cette envie de s'améliorer et de satisfaire les usagers qui permet dès lors de croire en la prise en compte des réclamations et recommandations inscrites dans le présent rapport par les services publics présent dans la Commune de Belabo.

Points forts et Améliorations recommandées

Dans le domaine de l'hydraulique,

- **Points forts**
- Existence dans la commune des points d'eau potable (puits et forages équipés de pompe à motricité humaine, adduction d'eau et même source naturelle) ;
- Existence des comités de gestion des points d'eau pour leur entretien ;
- Disponibilité de l'eau pendant toute l'année dans les principales sources d'approvisionnement pour plus de la moitié de la population.
- **Points à améliorer**
- Faible couverture de la commune en points d'eau potable ;
- Utilisation de puits à ciel ouverts et des sources/rivières (non aménagées) par plus d'un tiers (48,7%) de la population comme principales source d'approvisionnement en eau ;
- Mauvaise qualité de l'eau (couleur, odeur, saveur) de certains points d'eau ;
- Abandon de certains points d'eau en panne à certains endroits de la Commune.

Dans le domaine de la santé,

- **Points forts**

- Les CSI et Hôpitaux/CMA existants de la Commune sont tous fonctionnels ;
- La grande majorité de la population à recours de préférence à la médecine moderne pour ses problèmes de santé ;
- L'accueil dans les formations sanitaires est plutôt apprécié par la grande majorité des patients ;
- Les petit matériel et des consommables médicaux sont généralement disponibles dans les formations sanitaires ;
- L'existence de pro-pharmacie dans les formations sanitaire généralement approvisionnées en médicaments.

Points à améliorer

- La distance entre le centre de santé le plus proche et le domicile ;
- Le paiement des frais supplémentaires en plus des frais de consultation prévus ;
- La disponibilité et la qualité des équipements sanitaires ;
- Le nombre de structures de santé dans la Commune ;
- Le personnel médical.

Dans le domaine de l'Education,

- **Points forts**

- Existence dans la commune des établissements des différents cycles d'enseignement (maternel, primaire et secondaire et même professionnels) ;
- De nombreux établissements scolaires sont à cycles complets ;

- **Points à améliorer**

- Faible couverture de la commune en établissements d'enseignement des cycles maternel, primaire, secondaire et même professionnel ;
- Insuffisance des équipements (tables-bancs) dans les établissements ;
- Insuffisance du personnel enseignant qualifié ;
- Cout élevé des frais d'inscription et d'APEE

Dans le domaine des Services Communaux,

- **Points forts**

- Offre de service diversifiée ;
- Bon accueil des usagers et courtoisie du personnel communal ;
- Délais d'attente du service demandé raisonnable pour la majorité des usagers

- **Points à améliorer**

- Faible sollicitation des services communaux par la population ;
- Faible visibilité des actions de la commune ;
- Faible implication des populations dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ;
- Faible information de la population sur le budget communal et son exécution ;
- Faible proximité de l'exécutif communal avec les administrés ;
- Faible communication de la commune sur ses activités.

Recommandations

Dans le domaine de l'eau,

- Création de points d'eau potable supplémentaires ;
- Mise en place systématique et/ou redynamisation puis formation des comités de gestion de tous les points d'eau de la Commune ;
- Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants ;
- Réhabilitation des points d'eau en panne à travers la Commune ;
- Réhabilitation de l'adduction d'eau de la Commune ;
- Détermination d'une contribution mensuelle consensuelle qui tienne en compte toutes les bourses.

Dans le domaine de la santé,

- Construction des centres de santé supplémentaires ;
- Information des populations sur les coûts officiels des services dans les centres de santé hôpitaux/CMA publics ;
- Approvisionnement régulier des formations sanitaires en médicaments et consommables médicaux ;
- Renforcement des capacités des commis de pro-pharmacie en gestion des stocks des médicaments ;
- Equipement des formations sanitaires ;
- Augmentation du personnel médical.

Dans le domaine de l'Education,

- Création et construction de nouveaux établissements d'enseignement des cycles maternel, primaire, secondaire et même professionnel dans la Commune ;
- Construction de nouvelles salles de classes ;
- Equipement des établissements scolaires existants ;

- Plaidoyer pour l'affectation des enseignants ;
- Réduction des frais d'inscription et d'APEE

Dans le domaine des Services Communaux,

- Information de la population sur les offres de service de la commune ;
- Amélioration de la communication sur les activités communales ;
- Organisation par les conseillers municipaux de réunions de compte-rendu des sessions des conseils municipaux aux populations ;
- Implication accrue des populations dans la programmation et la budgétisation des actions de développement

REFERENCE BIBLIOGRAPHIE

PCD Commune de Belabo, Atipad Mars 2022 ;

BUCREP, 2005. Rapport général 3ème RGPH ;

Cameroun-Banque Mondiale, 2012. Plan de modernisation des finances publiques ; PNDP, 2022. Documentation atelier de formation des agents enquêteurs et superviseurs au Scorcard, Juin 2022 ;

Loi n° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Journal en ligne « Le droit » du 25 Mai 2013 ;

Site et lien internet consultés :

www.cvuc-uccc.com
http://www.journal-ledroit.net/index.php/les dossiers/51-finances-publiques/938-budget-programme

ANNEXES

Annexe 1 : Composition de la coordination technique nationale du ScoreCard

Annexe 2 : Composition de la coordination technique régionale du ScoreCard

Annexe 3 : Composition de l'équipe de l'OSC impliquée dans le ScoreCard

Annexe 4 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport communal ScoreCard

Annexe 5 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

Annexe 6 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements

NB :(Mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)

.

Annexe 3 : Questionnaire de l'enquête

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Commune _____	|__|__|__|
S1Q04	Lot de communes _____	|__|__|
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	|__|__|
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	|__|
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	|__|__|__|
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	|__|__|
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X_____Y_____Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage_____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	|__|
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	|__|__|
S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q20	Nom du superviseur communal _____	
S1Q21	Résultat de la collecte _____	
	01=Enquête complète 02=Enquête incomplète 03=Refus	04=Absence d'un répondant compétent 05=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 96=Autres (à préciser)
	(Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvai	|__|

1 = Chef de Ménage
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage
3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)
4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)
5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
7= Domestique

CODES S1Q13

Section II. EAU POTABLE

Section II. EAU POTABLE			
			1=oui 2=non 8=NSP
S2Q01	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	A. Puits avec pompe à motricité humaine B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert D.Forage avec pompe à motricité humaine E.Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G.Source H. Marre I.Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable (CAMWATER) Rivière X. Autres-à préciser)_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 ⟶ S2Q18		|__|
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 01= Puits avec pompe à motricité humaine 04=Forages avec pompe à motricité humaine 02= Puits avec pompe électrique 03 = Puits à ciel ouvert 06 =Source 07 = Rivière 04 =Forage avec pompe électrique 08=Adduction en eau potable 09 = Borne-fontaine 10 =Marre		|__|__|
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui ⟶ S2Q07		|__|
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune	|__|
		B=Etat	|__|
		C=Une élite	|__|
		D=Le comité de gestion du point d'eau	|__|
		E=Chef de village/quartier	|__|
		F=CAMWATER/SNEC/CDE	|__|
		H = Ne sait pas	|__|
		X=Autres partenaires : _____	|__|
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	|__| |__| |__| |__| |__|
Si S2Q08 = A	***S2Q08a***	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	|__|
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	|__| |__|__|
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	|__|__|__|__|__|

Section II. EAU POTABLE			
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		|__| |__|__|__|
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		|__|__|__|
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		|__|__|__|
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		|__|
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois …3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		|__||__||__|
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S2Q18		|__|
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 ⟶ S2Q18		|__|
S2Q17c	Si vous avez-eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		|__||__|__|
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ S2Q20.		|__|
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire A2 Donation du site de construction d'un point d'eau A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	|__| |__| |__|
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	|__| |__| |__| |__| |__|
		C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	

Section II. EAU POTABLE			
		C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	|__| |__|
		X. Autres à préciser _____	|__|

Section III. SANTE			
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP	
		A. Centre de santé intégrée	|__|
		B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|
		C. Hôpital de district	|__|
		D. Hôpital régional	|__|
		E. Hôpital de référence	|__|
		F. Formation de santé privé	|__|
		X. Autres (à préciser)	|__|
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		|__|
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	|__|
		B. Coût	|__|
		C. Accueil	|__|
		D. Qualité des soins	|__|
		E. Disponibilité du personnel	|__|
		F. Disponibilité de médicaments	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		|__|
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		|__|
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		|__||__|__|
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		|__||__|__|__|
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
		A. ciseaux	|__|
		B. Seringues	|__|
		C. Alcool	|__|
		D. Coton	|__|
		E. Bétadine	|__|
		F. Thermomètre	|__|
		G. tensiomètre	|__|
		H. Balance	|__|
		I. Gants	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|

Section III. SANTE			
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser :_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		|__||__||__||__||__|
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible		|__|
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturage, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		|__|
S3Q10	Existe-t –il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP **Si non → S3Q12**		|__|
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		|__|
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires	
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	|__| |__|
		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	|__| |__|
		C. Amélioration de la gestion des FOSA	
		C1. La redynamisation du COSA/COGE C2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements C3. L'accueil et la prise en charge des patients C4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière C5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel C6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
		D. Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
		D1. Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités	|__| |__| |__|

Section III. SANTE			
		X. Autres à préciser	|__|

Section IV. EDUCATION						
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.					|__|__|
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans			_____	_____	_____	_____
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1er cycle 4 = Secondaire 2ème cycle 5 = Professionnelle		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	|__|	|__|	|__|	|__|
		Coût	|__|	|__|	|__|	|__|
		Qualité de l'éducation	|__|	|__|	|__|	|__|
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	|__|
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q08	A quelle distance de votre		|__||__|__|__|	|__||__|__|__	|__||__|__|__|	

Section IV. EDUCATION						
	ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que fréquente votre enfant ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km		|			|__||__|__|__|
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|		|__||__|__|__|
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? (Distinguer le premier cycle du second cycle) 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|	
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP					|__|
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|		|__|
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|		|__|
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|			
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage est scolarisés dans le (nom du cycle) ?	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|		|__|__|__|
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des	|__|	|__|	|__|		|__|

Section IV. EDUCATION					
	enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier				
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	|__|	|__|	|__|	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	|__|	|__|	|__|	
	B. Durée	|__|	|__|	|__|	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	|__|	|__|	|__|	
	D. Non reddition des comptes	|__|	|__|	|__|	
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription ---------- (en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)
		APEE ---------- (en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)	APEE ---------- (en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)
		Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)
		Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles --------	Total des frais exigibles ---------	Total des frais exigibles ----------
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ?				
	A. L'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Le Maire (Commune)	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Une organisation du village	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEF	|__|	|__|	|__|	|__|

	Section IV. EDUCATION				
	OP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) _____	 |__| |__|	 |__| |__|	 |__| |__|	 |__| |__|
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ ***S4Q24a***	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? A. Eloignement de l'établissement B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles E. Manquements liés au Personnel E1. Assiduité, E2. Ponctualité E3. Qualité des enseignements F. Absence de distribution de manuels scolaires G. Mauvais résultats H. Coûts élevés de la scolarité X. Autres à préciser	 |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|	 |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|	 |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|	 |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants D. Restauration de l'autorité des enseignants E. Formation des enseignants	|__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__|

Section IV. EDUCATION					
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel X. Autres (à préciser) _____	|__| |__|	|__| |__|	|__| |__|	|__| |__|
S4Q24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Prime aux bons enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Dénonciation des enseignants indélicats	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Acquittement des cotisations	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Diffusion des bonnes pratiques	|__|	|__|	|__|	|__|
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	|__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Services communaux ↓	***S5Q01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis ……. ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	***S5Q02*** Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	***S5Q03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 2 =heures, 3 = jour, 4 = semaine, 5 = mois, *Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a* *Si autre réponse, passer directement à S5Q04*	***S5Q03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	***S5Q04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si S5Q04=1* → *S5Q06*	***S5Q05*** Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	***S5Q06*** Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de décès	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__	|__|	|__|	|__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
				|			
Acte de mariage	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Légalisation des documents officiels	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Délivrance des documents d'Urbanisme	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Gestion des déchets /assainissement	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Hygiène et salubrité	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des espaces verts et de loisir	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Transport public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Eclairage public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des aires de jeux	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Authentification des documents	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Informations	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	
Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|

S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX			
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14		|__|
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non information des populations de la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel C2. Corruption C3. Mauvais accueil C4. Manque de professionnalisme D Méconnaissance des actions menées par la commune E Manque de confiance envers l'exécutif municipal F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) D. Consultation du babillard de la commune H. Interventions dans les radios communautaires H1 Animation des tranches d'antenne H2 Suivi des tranches horaires dédiées H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées H4 Adhésion à des groupes d'écoute I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Observations sur l'enquête

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements (mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)